

6211-08-006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION  
DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
PAR ARIANNE PHOSPHATE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 29 avril 2015 à 19 h  
Centre de congrès et Hôtel La Saguenéenne  
250, rue des Saguenéens  
Saguenay

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1  
 PÉRIODE DE QUESTIONS  
 M. MARCEL MERCIER (Mme Josée Vermette) ..... 3  
 M. ISRAËL BLANCHET ..... 7  
 M. MARCO BONDU ..... 13  
 Mme NANCY LAVOIE ..... 24  
 M. RÉAL MORIN ..... 32  
 Mme GINETTE PEARSON ..... 44  
 Mme JOSÉE VERMETTE ..... 50  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 M. SERGE FORTIN ..... 59  
 Mme DOMINIQUE BERNIER ..... 66  
 M. DANIEL LORD ..... 69  
 M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER ..... 75  
 Mme LINE BRISSETTE ..... 83  
 M. FRÉDÉRIC LEBRUN ..... 89  
 M. TOMMY TREMBLAY ..... 94  
 M. YVES GAUTHIER (Mme Nancy Lavoie) ..... 98  
 Mme MICHÈLE MARTIN ..... 104  
 Mme JOSÉE VERMETTE ..... 114  
 M. STÉPHANE POIRIER ..... 118  
 M. MARC TREMBLAY ..... 129



**SÉANCE DU 29 AVRIL 2015  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10 Avant de procéder, je vous demande de bien vérifier que votre cellulaire est soit en mode réunion ou bien donc éteint.

15 Aussi, avant de procéder, je désire vérifier si le promoteur a déposé ou a à déposer des documents depuis la séance de cet après-midi.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

20 Nous avons déposé le document que j'avais mentionné qui provenait de l'étude l'URSTM.

Il reste un document qui concerne les détails des coûts que nous devons – ce tableau est déjà inclus d'ailleurs dans l'étude d'impact – mais il nous restera à le traduire et le remettre demain.

25 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien, je vous remercie.

Et du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents à déposer?

30 **PAR M. CARL TREMBLAY :**

Madame la Présidente, on a déposé les réponses aux questions qui ont été formulées hier relativement à la restauration des sites miniers, et puis en ce qui concerne aussi la stratégie de transport pour les projets miniers du Plan Nord. Ça a été déposé au BAPE.

35 Ainsi qu'on a déposé les critères qui est l'analyse au niveau des relocalisations qui sont un document du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

40 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

45 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Madame la Présidente, j'ai déposé, j'avais mentionné avant la pause le document qui fait le tour des traitements pancanadiens pour savoir les meilleures techniques, ça a été déposé.

J'ai transmis par courriel le document à la Commission, ainsi que le lien pour le site, les normes DNQ et les normes de bruit du ministère, la politique de bruit du ministère des Transports.

50 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

55 **PAR M. STEEVE LEMIRE :**

Madame la Présidente, la MRC va déposer demain son mémoire qu'elle a soumis pour le sommet économique régional.

60 Et puis la question concernant le transport, en fait, l'enregistrement des transports sur la Zec Martin-Valin, les questions ont été transmises, on est en communication avec eux pour vous fournir les réponses dès que possible.

65 **PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

Pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, j'ai obtenu, avec la collaboration du ministère des Transports, madame Sonia Boucher ici présente, le bilan des accidents routiers sur le chemin des Passes et les tronçons de chemin qui sont touchés par le transport de la mine d'Arianne Phosphate, chemin L-200, L-201, L-253.

70 J'ai une compilation à faire par exemple pour s'assurer qu'on a les bonnes localisations, alors demain je déposerai le bilan de ces accidents-là.

75 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

80 Le registre est ouvert et vous pouvez maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Aussi, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

85 Avant de débiter avec les questions des participants, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. D'abord, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-questions.

90 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour autant de questions que vous avez et autant de fois que vous voulez.

95 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux comme nous l'avons eu dans les deux (2) premières séances.

---

100 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**MARCEL MERCIER (Josée Vermette)**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

105 Je vais maintenant inviter monsieur David Ellis. Monsieur Ellis n'est pas dans la salle, alors nous allons procéder avec monsieur Serge Fortin. Monsieur Fortin.

Madame Nathalie Camus.

110 Ce sont des personnes qui étaient enregistrées pour une autre séance, donc je vais procéder.

Monsieur Marcel Mercier.

115 Est-ce qu'il vous a donné le mandat de parler à sa place, allez-y!

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

120           Merci. Si la compagnie Arianne Phosphate fait faillite, qu'advient-il du permis émis? Est-ce  
que le prochain acquéreur du permis devra remplir toutes les conditions ou le ministre va rectifier le  
permis selon les nouvelles demandes du nouvel acquéreur?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

125           Très bien. Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

130           C'est une question légale, madame, peut-être que ça serait plus au ministère de répondre.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

              Vous, qu'est-ce que vous en pensez?

135           **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

              Monsieur David va répondre.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

140           On a regardé beaucoup plus l'éventualité – parce que si on fait faillite, on sera fort  
probablement plus là.

145           Alors on a plutôt regardé l'éventualité s'il y a un acquéreur. Donc le cas d'un acquéreur,  
l'ensemble des autorisations et toutes les lettres d'ententes suivent avec la transaction. Donc c'est  
ce qui a été regardé.

              Dans le cas de la faillite, je pense que...

150           **PAR LE COMMISSAIRE :**

              Incluant celles avec le port, Port Saguenay éventuellement.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

155           Effectivement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Côté.

160

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Ça va un peu dans le même sens, mais j'aimerais amener une précision. C'est-à-dire qu'il faudra que le nouvel acquéreur fasse une demande au ministère de cession des autorisations et ça va demander un nouveau décret pour céder l'autorisation.

165

Normalement, toutes les conditions sont reportées au futur acquéreur, mais on pourrait aussi, dans la cession, mettre de nouvelles conditions.

170

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Comme si le nouvel acquéreur décide que lui n'a pas les moyens...

175

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame, est-ce que vous pourriez adresser à moi les questions s'il vous plaît?

180

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Comme si le nouvel acquéreur sent qu'il n'a pas les moyens de subvenir à toutes les promesses que Arianne Phosphate a faites, il pourrait dire, bien ça, je suis pas capable, ça je peux pas, ça, ça arrivera pas!

185

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends qu'il doit faire une nouvelle demande, donc c'est considéré comme un nouveau projet avec des nouvelles conditions, non?

190

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Non, c'est pas considéré comme un nouveau projet, pour rassurer madame. C'est sûr que le projet qui a été autorisé, c'est aux conditions qu'il a été autorisé. Donc si on fait cession, ce sera à ces conditions-là.

195

Moi, tout ce que je disais, c'est qu'on pourrait même en rajouter. Mais c'est sûr que ces conditions-là qui auraient été données pour la tenue de ce projet-là s'appliqueraient.

S'il voulait changer les conditions, là oui, ce serait une modification du décret et là, oui, ça pourrait aller jusqu'à revenir à un nouveau dépôt d'étude d'impact et audience.

200 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

OK.

205 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Mercier avait une deuxième question?

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

210 Je vais passer.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

215 J'aimerais aussi refiler la même question au MERN, parce que ça concerne par exemple les règlements de fermeture et ces choses-là qui sont impliquées.

Alors est-ce que vous avez des commentaires sur qu'est-ce qui se passe lorsqu'une telle situation se produit?

220 **PAR M. CARL TREMBLAY :**

Monsieur le Commissaire, je vais prendre la question en note puis je vais la référer au secteur des mines qui verra à répondre à ce moment-là.

225 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

230 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

235 Merci.

---



**ISRAËL BLANCHET**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

240

J'appelle maintenant Israël Blanchet.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET :**

245

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

250

Bonjour.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET :**

255

Alors on a parlé que les équipements motorisés sur le site de la mine seraient électriques, est-ce encore dans la mire du promoteur et est-ce qu'on va retrouver cette garantie dans le décret?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

260

Je ne peux pas vous dire pour le décret puisque le décret n'émane pas du BAPE. Par contre, en ce qui concerne les engagements du promoteur, on peut contre-vérifier.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

265

Oui madame la Présidente. C'est toujours dans notre intention. Il faut faire attention lorsqu'on parle d'équipement électrique, ce sont les pelles mécaniques qui sont électriques, je voulais juste mentionner que ce n'est pas une nouvelle technologie.

Il y a beaucoup de mines au Québec qui utilisent des pelles mécaniques électriques, c'est une technologie qui est très répandue.

270

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET :**

275

Donc c'est simplement pour les pelles électriques?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

280 Les pelles mécaniques sont électriques. L'usine est cent pour cent (100 %) électrique.  
Qu'est-ce qui est au diesel, c'est les camions miniers.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

285 Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR M. ISRAËL BLANCHET :**

290 Oui. Pour en revenir un peu au scénario qu'on a parlé hier concernant Forestville, Ariane  
Phosphate affirme que le scénario Forestville occasionnerait plus de gaz à effet de serre que le  
scénario Sainte-Rose à cause des sept kilomètres (7 km) de plus à parcourir par leurs camions.

Ma question, c'est : ont-ils calculé que les bateaux, eux, devront parcourir près de deux  
cents kilomètres (200 km) de plus pour atteindre Sainte-Rose via Tadoussac?

295 De plus, ont-ils considéré que ces bateaux devront traverser un endroit extrêmement  
précieux et fragile qui est le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

300 Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

305 L'étude du scénario Forestville inclut une évaluation d'émission des gaz à effet de serre,  
c'est dans le rapport, ça a été fait par monsieur François Richard. C'est un chargé de cours à  
l'Université du Québec à Chicoutimi qui a une spécialité en gaz à effet de serre. Donc on a toutes  
les raisons de croire que ces résultats-là sont très fiables. Ils pourront être vérifiés et validés, ils  
sont dans l'étude.

310 Ça tient compte de tous les éléments, le transport et l'entretien.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

315 Mais je crois que monsieur Blanchet faisait référence à vos clients qui vont devoir parcourir  
une plus longue distance.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

320 Non, nous n'avons pas inclus dans les évaluations de gaz à effet de serre le transport maritime, comme nous n'avons pas inclus dans le scénario Forestville non plus les camions de GNL qui devraient aller jusqu'à Forestville pour ravitailler les camions de transport et les autres pièces, équipements, etc.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

325 Et en ce qui concerne des impacts potentiels sur le Parc?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

330 Je pense, madame la Présidente, que vous savez que le port, c'est le projet qui appartient à Port Saguenay qui va avoir à évaluer l'impact sur la navigation sur le Saguenay.

335 Cependant, nous avons évalué une alternative très intéressante, je pense, pour la Commission, peut-être que ce serait intéressant de le savoir, on a mandaté un broker, je sais pas comment le dire en français, un broker de bateaux comme industriel qui transporte du stock industriel, et nous lui avons demandé la question suivante!

340 Serait-il possible d'utiliser les bateaux qui viennent livrer de l'alumine et de la bauxite et de d'autres produits pour alimenter les alumineries de la région, donc serait-il possible d'utiliser les mêmes bateaux pour repartir avec notre concentré d'apatite? De cette façon-là, on pourrait minimiser de façon importante, on verra de quelle proportion ça pourrait être regardé.

345 Donc vous voyez tout de suite l'intérêt, tant au niveau pour la navigation que pour les coûts de transport. Les coûts pourraient être partagés.

350 Donc on a le rapport du monsieur qui nous dit en conclusion que c'est possible, que c'est très possible d'utiliser ces bateaux-là pour le transport de l'apatite, surtout les bateaux d'alumine qui nous intéressent, parce que c'est un produit qui est très propre. Donc en quelle proportion, on ne le sait pas encore, c'est une première ébauche d'étude.

Et on va déposer le rapport de ce monsieur-là, l'expert broker en bateaux maritimes.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

355           Merci. Pour les impacts sur le Parc du Saguenay, le Parc marin, vous allez avoir l'occasion, lors des consultations pour le projet de port, de poser toutes les questions que vous avez à ce sujet-là. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

360           Quand même, dans une marge assez globale, donc le promoteur, vous avez quand même considéré la possibilité donc, je pense aux bateaux de l'Alcan, les vraquiers qui sont là, le grossiste dont vous parlez, peut-être que lui, c'est possible que, bon, parce qu'ils arrivent en général, est-ce que c'est de l'Amérique du Sud, j'imagine, pour la bauxite et donc eux après peuvent repartir  
365 n'importe où, ils repartent probablement à vide quand ils partent d'ici, parce qu'ils prennent pas grand-chose, donc je comprends l'opportunité.

              Mais est-ce que c'est possible que ces bateaux-là puissent aller ailleurs que d'où ils venaient? Je ne suis pas familier avec le trafic maritime.

370

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

              Vous allez retrouver dans le rapport des informations qui je pense vont répondre à vos interrogations.

375

              Ces bateaux-là, ce sont des commerçants, alors leur intérêt, c'est de partir plein et d'aller livrer. Ils n'ont pas tout à fait intérêt à repartir vide. Donc c'est dans leur intérêt. C'est des gens, pour la plupart des bateaux, les bateaux n'appartiennent pas à RTA, c'est de la marine marchande.

380

**PAR LE COMMISSAIRE :**

              Tantôt, c'était pas clair, votre réponse. Finalement, ça fonctionne pas?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

385

              Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

390           Non, mais je veux dire, finalement vous n'avez pas retenu cette option-là?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Non, non.

395

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Ils pourraient toujours revenir au futur quai, c'est ça que vous voulez dire, éventuellement, c'est ça?

400

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Les bateaux qui viennent livrer de l'alumine du côté de La Baie traverseraient sur la rive nord remplir d'apatite pour une livraison.

405

**PAR LE COMMISSAIRE :**

J'ai compris.

410

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Donc tout le monde est gagnant.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

415

Mais quand même, concernant l'empreinte ou les effets cumulatifs de l'incidence du projet malgré tout, il y a quand même un port, puis même quand vous, au départ, on pensait quand même possiblement que ça aurait pu être via le quai de La Baie, donc à ce moment-là, ça aurait été une approche un peu différente, mais en tant qu'entreprise, côté effets cumulatifs de passer dans le Parc marin du Saguenay, vous qualifiez comment le trafic maritime, ça peut être quoi l'empreinte?

420

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

L'option qu'on présente évidemment réduirait l'impact cumulatif. Mais il faut savoir que la voie maritime du Saguenay, présentement, a moins de bateaux qu'il y en avait il y a dix (10) ans ou il y a vingt (20) ans. Ça, c'est de l'information que nous avons de Port Saguenay qui maintient un inventaire de tout ça. Donc il y a moins de bateaux aujourd'hui, autour de deux cents (200) bateaux, il y en avait trois cents (300) et même quatre cents (400) dans d'autres années.

430

Donc l'impact maritime présentement est moindre qu'il y a dix (10) ans. Et on va faire ce qu'on peut pour minimiser cet impact-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

435

Pouvez-vous nous rappeler un peu ce serait combien de bateaux peut-être par semaine ou par mois ou par jour?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

440

C'est pas un bateau par jour. Autour de deux cents (200) par année, si ma mémoire est bonne.

445

Nous autres, c'est un bateau par semaine, mais vous voulez savoir pour nous ou dans le Saguenay au total?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

450

Non, pour vous.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

455

Nous, c'est à peu près un bateau par semaine. Ça va dépendre, ça va tu être cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t), cinquante mille tonnes (50 000 t), soixante mille tonnes (60 000 t). Environ un bateau par semaine.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

460

OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

465

Merci monsieur Blanchet.

---

470

**MARCO BONDU**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

475 J'appelle maintenant Langis Duchesne. Je passe au suivant, Marco Bondu.

**PAR M. MARCO BONDU :**

480 Bonsoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

485 **PAR M. MARCO BONDU :**

J'aimerais revenir un peu sur l'aspect des abat-poussières qu'on a parlé un peu plus cet après-midi. En fait, je suis pas du tout au courant comment ça fonctionne, puis je voudrais avoir plus de détails, voir comment ça fonctionne.

490 En fait, on a parlé de trois mille cinq cents litres par kilomètre (3500 L/km) sur l'ensemble du trajet, donc j'aimerais ça savoir quelles sont les concentrations de chlorure de calcium ou de chlorure de magnésium, je crois qu'on avait mentionné peut-être.

495 Comment ça se fait aussi techniquement, ça se fait avec des rampes d'épandage, ça se fait par temps sec ou des choses comme ça?

Puis savoir aussi si c'est répandu uniformément ou si c'est selon certaine configuration de la route, on va en mettre plus ou moins, selon la répartition de la route?

500 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails?

505 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Alain Lavoie des entreprises Denis Lavoie.

510 **PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Bonsoir madame la Présidente.

515 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

520 Ce que j'ai retenu de la question de monsieur, les concentrations, trois mille cinq cents (3500 L/km), ce qui se vit sur le chemin des Passes, c'est trois mille cinq cents litres au kilomètre (3500 L/km) à une concentration du chlorure de calcium, c'est à trente-cinq pour cent (35 %). Donc tu as trente-cinq pour cent (35 %) de chlorure de calcium, puis le reste, c'est de l'eau.

525 Il est épandu de cette façon-là, pourquoi, parce que c'est beaucoup plus facile, parce qu'il arrive en camion-citerne, et le camion-citerne, lui, le mélange est déjà fait. Tu n'as pas besoin de manipuler ça. Et le camion est équipé pour faire l'épandage. Donc il se présente, il déploie ses sprinklers, ses arroseurs, et il part avec un taux, il y a une machine dans le camion, alors il s'en va à une certaine vitesse avec son taux et c'est comme ça que le taux d'épandage est respecté.

530 Le reste de la question!

**PAR M. MARCO BONDU :**

535 Enfin, je voulais savoir si c'était uniforme sur l'ensemble du chemin, finalement, ou s'il y a des endroits où on en dépose plus, puis s'il y a des formes de ruissellement qui peuvent avoir lieu dans les fossés par endroit, c'est quoi la largeur finalement, s'il y a une partie qui s'écoule vers les fossés?

540 **PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Écoute, qu'est-ce qu'on voit sur le chemin des Passes, il y a une largeur qui est respectée, puis c'est quatre mètres (4 m) environ.

545 Est-ce qu'il y en a dans les fossés, en fait, est-ce qu'il ruisselle, le produit! Sûrement, parce que c'est liquide. Alors au fil du temps, le produit perd de son efficacité pour différentes raisons. Par exemple la pluie et puis principalement la pluie va le lessiver, oui. Il y en a une partie qui va percoler dans le sol, dans la route, puis il y en a une partie qui va aller soit dans les fossés.



550 Habituellement, ce que les gens font aussi, ils font attention à l'approche des cours d'eau, ils vont respecter une distance, en général cinquante mètres (50 m) où il n'y aura pas d'épandage pour minimiser l'impact là-dessus. Dans des cas spécifiques, ils vont le faire.

555 Mais là, il faut pas penser que le produit se répand partout, puis qu'il en coule partout, c'est pas ça. Habituellement il reste très en place.

560 Il faut savoir aussi que l'épandage d'abat-poussière, ça fait partie, c'est pas juste ça qui permet de contrôler la poussière, c'est un paquet de facteurs. OK, ça part de la conception de la route, ça va jusqu'à la conception de la surface de roulement, c'est un tout. Tu peux pas arriver puis mettre de l'abat-poussière comme ça, et penser que comme par miracle, qu'il n'y aura plus de poussière. Ça se passe pas comme ça, OK.

565 Il y a des facteurs qu'il faut mettre en place. Je pense que Ariane veut refaire la route, c'est une excellente initiative, parce que si tu veux maximiser ou minimiser les poussières ou maximiser les résultats de ton abat-poussière, tu dois avoir un milieu récepteur, le gravier, en fait qui est favorable à ça et qui va permettre à ce produit-là d'être efficace.

570 Et ça permet en plus, ça abat les poussières, ça permet aussi un meilleur entretien, parce qu'on en a parlé, les produits gardent l'humidité ambiante et gardent l'humidité du sol. Alors ça évite qu'il y ait des particules qui s'en aillent dans les fossés, autrement c'est pire.

575 Donc ce produit-là permet de garder le matériel en place. Ça facilite l'entretien, ça diminue les fréquences de grattage et puis ça diminue aussi les rechargements, parce qu'au fil du temps, le gravier s'évapore, soit qu'il part en poussière ou il se désagrège sous la force mécanique des pneus. Alors ça permet aussi de minimiser les rechargements.

Alors moi, je pense que c'est très positif de contrôler la poussière à la source avec ces produits-là.

580 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez parlé des produits cet après-midi, mais est-ce qu'il peut y avoir un impact sur la faune et la flore?

585 **PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas ingénieur chimique, mais des études là-dessus, c'est pas uniforme, OK. Il y a des études qui ont été faites un peu partout, il y en a qui ont été faites

590 en Europe, et il y en a qui ont été faites aux États-Unis, et il y en a qui ont été faites par l'armée américaine dans des milieux désertiques, il y en a qui ont été faites ici.

J'en ai trouvé qui se rapprochent, je dirais, de notre milieu qui est représentatif du milieu qu'on a ou qu'il va y avoir, n'importe quel produit va avoir un impact. Il faut pas penser qu'il n'y aura pas d'impact zéro, ça se peut pas. C'est comme de la poussière zéro, ça se peut pas.

595 Le chlorure de calcium, en fait, ce qui se dégage, c'est qu'il va augmenter – les études montrent que l'eau de ruissellement va être plus dure à cause de la présence des sels, le chlorure, que ce soit du chlorure de sodium ou du chlorure de magnésium ou de calcium qui va faire durcir l'eau.

600 Il va abaisser un petit peu le pH qui est près de 7 disons de l'eau naturelle, très très peu, donc une petite variante mais à peine.

605 Il n'y a pas de production d'ammoniaque non plus. Il y a certains paramètres qui ont été vérifiés.

Donc le pH va varier mais très peu. Il n'y a pas de production d'ammoniaque.

610 Et puis y a-t-il d'autres paramètres! Ça augmente la dureté de l'eau, puis c'est à peu près ce qui se passe quand on ajoute ces produits-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

615 Au ministère, est-ce que vous avez de l'information sur les abat-poussières?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

620 Je vais revenir, on va reparler, je vais revenir à la norme BNQ qui a été développée. La norme BNQ, c'est justement une série d'analyses qui est faite pour certifier qu'un produit va être non dommageable pour l'environnement.

Alors la norme comprend différents tests, analyses, et les produits qui doivent être utilisés, c'est des produits qui ont été analysés et reçu le sceau de la norme BNQ.

625 Alors normalement, les produits que monsieur utilise devraient être des produits qui ont été certifiés BNQ.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

630 Oui, absolument.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

635 Merci beaucoup. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

640 Alors si j'estime trois mille sept cents litres au kilogramme (3700 L/kg) à peu près, si je simplifie les poids, trois mille sept cents kilogrammes (3700 kg) par...

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Litres.

645 **PAR LE COMMISSAIRE :**

650 Oui, bien, ça revient au même à peu près. Un litre (1 L) de lait, ça pèse un kilo (1 kg), bien, je pense qu'un litre (1 L) de chlorure de calcium doit pas peser beaucoup plus qu'un litre (1 L) de lait. En tout cas, si j'arrondis, c'est à peu près un kilo (1 kg)!

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Oui.

655 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien, corrigez-moi, c'est un point un (1,1 kg) peut-être!

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

660 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

665 Bon. Ça veut dire qu'on a environ à peu près une tonne (1 t) de chlorure de calcium par kilomètre, deux (2) fois par année. La norme, c'est bien, mais est-ce qu'il y a des effets cumulatifs?

670 Je sais pas si du côté de la Faune, si on a des expériences là-dessus, sur le fait de faire donc ces épandages-là pendant dix (10), vingt (20) ou trente (30) ans?

Je comprends que le produit peut être correct une fois ou quelques fois, mais vu qu'on parle du long terme de régularité, est-ce qu'il y a des effets cumulatifs potentiels?

675 Oui, la Faune pour commencer et après ça, le ministère de l'Environnement si vous avez des commentaires ou bien Environnement d'abord, madame Côté.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

680 C'est toute une problématique entre autres au niveau des sels et tout le monde est au courant qu'il y a un gros travail qui a été fait. Entre autres, on connaît de nos hivers, pour diminuer la quantité de sel sur les routes, il y a tout un programme qui a été mis en place avec la collaboration du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports pour diminuer.

685 Mais en même temps, aussi, c'est des produits qui ont une certaine utilité reconnue. Et quand je vous dis la norme, aussi ça a été étudié et ça fait des analyses en fonction de quantités à long terme appliquées.

690 C'est sûr que malheureusement, tout ce qu'on fait peut avoir un effet, ça fait que je peux pas vous dire qu'à long terme, il n'y aurait pas d'effets. Mais présentement, selon nos connaissances et la norme qui a été développée, c'est pour minimiser le plus possible à long terme les effets qui seraient vraiment toxiques, même à des quantités, parce que ça régule aussi les quantités pouvant être appliquées.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

695 Monsieur le Commissaire, si je peux me permettre?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

700 Oui, allez-y.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

705 Si on regarde les concentrations, je pense que vous êtes dedans, OK, mettons deux tonnes (2 t) par année...

**PAR LE COMMISSAIRE :**

710 Vu que c'est trois mille sept cents kilos (3700 kg), un tiers solide, je calcule une tonne (1 t) à peu près.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

715 C'est ça. Bon, si vous en mettez deux (2) fois, vous avez deux cent cinquante kilomètres (250 km), vous allez avoir cinq cents tonnes (500 t) de produits répandus sur la route.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

720 C'est ce que j'ai calculé.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

725 Pour vous donner une idée, les dernières études du ministère des Transports datant de 2010, la longueur totale sous la responsabilité du ministère des Transports, il y a trente mille kilomètres (30 000 km) qu'ils entretiennent eux autres par année. Et en 2010, ils ont acheté huit cent mille tonnes (800 000 t) de sel, de chlorure de sodium.

730 Alors ça donne une concentration que le ministère utilise. Madame parlait du sel d'à peu près vingt-cinq-vingt-six tonnes au kilomètre (25 t/km-26 t/km), qui représente, je dirais, plus de dix (10) fois la concentration de chlorure de calcium.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

735 OK, c'est bien.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

Ça vous donne un comparatif.

740 **PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aime bien votre commentaire, je vais me revirer de bord!

745 Donc pour le ministère des Transports, vous avez fait plusieurs études sur les impacts des sels de déglçage, est-ce qu'il y a eu à quelques endroits où vous avez dû faire des travaux peut-être de protection pour éviter les problèmes avec les sels de déglçage?

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

750 Je sais qu'il y a des plans de gestion au niveau de la gestion des sels de voirie l'hiver, ces choses-là, on optimise, on a des quartiers blancs, on a des choses qu'on a mises en place.

Au niveau de l'abat-poussière, je ne suis pas au courant des politiques, évidemment c'est centralisé au niveau de Chibougamau.

755 Je vais vérifier auprès des équipes d'exploitation du territoire, puis je pourrai ramener si on a des politiques puis qu'est-ce qui se passe avec ça.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

760 Je vous suggère une petite parenthèse, de voir un rapport fait par monsieur Pierre Gélinas et Jacques Locat sur cette question-là!

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

765 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

770 Parce qu'en fait, il y a des endroits, juste une petite information, où le ministère des Transports ne met pas de sel parce qu'il y a des impacts potentiels pour les eaux souterraines. Donc c'est vrai qu'ils en mettent beaucoup, ça, je suis d'accord, mais ça veut pas dire que c'est sans problèmes nécessairement.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

775 Comme je dis, il y a un produit qui est mis en place, donc à ça on s'attend qu'il y a une empreinte, OK, on s'attend à ça.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

780 C'est bien, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

785 Aviez-vous une deuxième question?

**PAR M. MARCO BONDU :**

790 Oui. En fait, je me demandais, en fait, le projet actuellement, on parle de deux cent quarante  
kilomètres (240 km), je crois, de distance de transport, je me demandais justement, on ouvrirait la  
porte sur le fait qu'on pouvait arrêter une partie d'épandage lorsqu'on arrive près d'un cours d'eau  
ciblé, si j'ai bien compris, je me demandais combien de traverses de cours d'eau il va y avoir sur le  
deux cent quarante kilomètres (240 km) et combien en fait sont à améliorer en fonction de  
795 l'amélioration de la route et combien de nouveaux ponceaux aussi qui vont être construits sur la  
portion qui va être complètement nouvelle?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

800 Oui, une bonne question. Est-ce que vous savez combien il y a de cours d'eau autant  
permanents que temporaires lorsqu'il y a de la fonte des neiges?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

805 Non, on n'a pas cette information-là, madame, le nombre de cours d'eau.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Traversés.

810 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

À traverser par le route existante, donc qui sont déjà traversés.

815 Et pour ce qui est de la section nouvelle, c'est d'ailleurs dans les échanges qu'on a eus avec  
le ministère des Ressources naturelles et surtout le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,  
une des exigences pour tout nouveau tracé est de faire l'inventaire des cours d'eau à traverser et  
avec les précautions spéciales.

820 Mais pour le trajet existant, on n'a pas l'information.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez pas inventorié les ponts ou ponceaux à construire?

825 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Pas à ma connaissance. Je vais demander à mes collègues.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Qui devraient faire partie de votre estimation de coûts?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

835 Non, on n'est pas rendu à cette étape-là, madame. C'est que le chemin existe, étant déjà construit, lorsque sera remis à niveau, on aura à passer à travers une étape d'ingénierie de détails où tous les ponceaux, les ponts, il y a des nouveaux ponts à construire, il y a des ponceaux à refaire.

840 Ah, on m'informe que monsieur Carl Côté de la firme Nippour aurait l'information. C'est notre consultant justement en construction routière.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

845 On va l'entendre.

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

850 On a travaillé sur les alternatives justement de tracés. Dans le cas qui nous importe actuellement, sur le tronçon de tracé qui part de la mine à aller jusqu'à la route 172, on parle d'une centaine de cours d'eau permanents.

Pour la 172 à aller jusqu'au bord du Saguenay, on parle de trois (3) cours d'eau permanents.

855 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et temporaires, vous ne les avez pas?

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

860 Non, les cours d'eau intermittents n'ont pas été dans la base d'analyse, n'ont pas été considérés. Ça, ça part de la base de données de la BDTQ, le gouvernement du Québec.



**PAR LA PRÉSIDENTE :**

865

Parfait.

**PAR M. MARCO BONDU :**

870

Bien en fait, ma question, je voulais avoir la précision par rapport à l'amélioration de la route. Il va y avoir quand même des parties, des ponceaux qui vont être carrément à refaire, en tout cas selon mes connaissances, j'imagine qu'il va y avoir plusieurs traverses de cours d'eau qui vont être à refaire carrément.

875

Cette information-là, on ne l'a pas en ce moment?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

880

Non, mais si j'ai bien compris, tant que les plans détaillés ne sont pas un peu plus avancés, le promoteur n'aurait pas la réponse.

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

885

En fait non, ça n'a pas été considéré, le nombre de ponceaux qui seraient à refaire en tant que tels.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

890

Ou à rajouter.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

895

Je veux mentionner que tous les travaux, comme l'ont dit ce matin les gens du ministère, sont régis par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, donc on se doit de suivre toutes les exigences du règlement.

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

900

Du RNI.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**NANCY LAVOIE**

905

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle Nancy Lavoie.

910

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

Bonjour.

915

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

920

Hier, aujourd'hui, j'entends parler d'un comité de suivi. J'aimerais savoir c'est quoi le mandat de ce comité-là, comment ont été sélectionnés les organismes ou les personnes qui siègent à ce comité, en fait qui sont les personnes du comité de suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

925

Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

930

Oui. Nous avons une capsule sur le comité de suivi, madame la Présidente.

Donc comme on a dit hier, la nouvelle Loi sur les mines va exiger la formation d'un comité de suivi. Et la première chose qu'on va regarder que je vous présente, c'est le libellé de la loi.

935

Donc c'est l'article 101.0.3 de la Loi sur les mines, et je vous précise, comme je disais hier, que cet article-là n'est pas encore en vigueur, mais que nous avons choisi de faire comme si.

Donc qu'est-ce que dit l'article, c'est :

940

«Le locataire constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet. Le comité doit être constitué dans les trente (30) jours de la délivrance du bail – c'est du bail minier – et être maintenu jusqu'à l'exécution complète des travaux

945 prévus au plan de réaménagement et de restauration. Les membres du comité sont choisis selon la méthode déterminée par le locataire – le locataire étant le détenteur du bail minier.

950 «Le locataire détermine le nombre de représentants qui composent le comité. Ce dernier est composé d'au moins un représentant du milieu municipal, d'un représentant du milieu économique, d'un citoyen et, le cas échéant, d'un représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement à l'égard de ce projet.

«Le comité doit être constitué majoritairement de membres indépendants du locataire. Tous doivent provenir de la région où se trouve le bail minier.»

955 Dans notre cas, c'est le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Donc on s'est doté et j'ai déposé hier la charte de fonctionnement du comité. Si je résume certains éléments, pour répondre directement c'est quoi la mission du comité, ça, c'est des extraits de notre charte de fonctionnement!

960 Établir et maintenir la communication entre Arianne Phosphate et ses parties prenantes.

965 Faire le suivi du projet, des engagements d'Arianne Phosphate et des conditions du certificat d'autorisation. Donc ces gens-là vont être informés des engagements qu'on a pris qui vont au-delà des lois et règlements, des conditions de certificat d'autorisation, et on leur donne le mandat d'en faire le suivi.

Faire des recommandations à la Société pour entre autres l'aider à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

970 En ce qui concerne les objectifs spécifiques qu'on s'est donnés! Faire connaître à la Société les préoccupations soulevées par les parties prenantes et fournir les recommandations utiles, le cas échéant.

975 Contribuer à relayer à la population les informations relatives au projet.

Indiquer à la Société les besoins des parties prenantes en matière de vulgarisation.

980 Produire un rapport annuel dans lequel il rend compte de ses activités, des préoccupations, suggestions et commentaires des parties prenantes et des recommandations faites à la Société.

Être informé des plaintes. On a parlé ce matin et hier aussi de processus de gestion des plaintes, donc le comité va être informé de toutes les plaintes que nous recevons, des suggestions, des commentaires sur le projet, participer à leur traitement et émettre des recommandations.

985 Porter à la connaissance de l'entreprise toute question relative à l'exploitation minière qui appelle l'action du gouvernement et lui soumettre des recommandations.

Contribuer à favoriser les retombées économiques et sociales des communautés locales.

990 Tenir au moins une réunion par trimestre et tenir au minimum une consultation publique par année.

Donc dans notre charte, nous avons convenu que le minimum était de huit (8) membres, en plus du président, ainsi que de représentants des Premières Nations et de l'entreprise.

995 Dans notre projet, il y a trois (3) Premières Nations d'impliquées, au moins un (1) ou au plus deux (2) membres représentant chacune des catégories suivantes! Donc une personne qui provient du milieu économique, milieu municipal, milieu du développement durable, milieu communautaire, des citoyens, Premières Nations et des représentants d'Arianne Phosphate.

1000 Donc au niveau du président, la recommandation du comité de sélection était formée de deux (2) personnes d'Arianne, suite à une entrevue en personne et étude du CV.

1005 Les membres, on a fait un appel via les journaux locaux, donc une annonce a été publiée. Nous avons eu au-delà de trente-cinq (35) personnes qui ont postulé pour être membres du comité. Évidemment, c'était plus que nos besoins. Il y avait là-dedans des candidats de tous les milieux, de toutes les zones de la région, donc on était très content de la réponse. Donc on a passé des entrevues, le président a passé des entrevues, avec une personne d'Arianne et les personnes ont été sélectionnées.

1010 Ce qu'on voulait avoir, avec comme base, des personnes de différents milieux et une représentativité aussi géographique. On veut pas que tout le monde vienne de la même ville.

1015 La durée des mandats sont d'une durée de deux (2) ans. La formation initiale du comité, cinquante pour cent (50 %) des membres ont un mandat de trois (3) ans, de façon à s'assurer d'une rotation.

1020 Les membres du comité de suivi sont les suivants! Monsieur Daniel Gaudreault, président. Juste pour vous donner un petit peu la crédibilité de monsieur Daniel Gaudreault, il a été directeur général de la Ville de Saguenay, directeur général de la Ville de Jonquière avant la fusion et

directeur général même de la Municipalité de Saint-Fulgence. Ça a été quelqu'un qui a un CV très très impressionnant.

1025 Donc au niveau de tous les autres membres! Alain Gagnon, vous voyez aussi quelle était leur expertise respective, monsieur Henri-Paul Côté, monsieur Jean Simard, monsieur Marc Genest qui représente la communauté d'Essipit.

1030 Dans les réunions qu'on a eues à date, monsieur Marc Genest représentait, à leur demande, les trois (3) communautés.

Madame Marie-Josée Morency, monsieur Pierre-H. Simard, monsieur Pierre-Luc Gaudreault, madame Ursula Larouche.

1035 On prévoit toujours un siège pour la communauté de Pessamit et un pour Mashteuiatsh.

Et les deux (2) représentants de Arianne Phosphate sont moi-même et madame Karyna Tremblay.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1040 Ça répond à votre question?

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

1045 Oui. Dans la justification du projet, Arianne Phosphate dit...

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1050 Excusez-moi madame! J'aimerais peut-être juste sur le même sujet poser une question additionnelle!

Il est financé comment, le comité de suivi?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1055 Il est financé par Arianne Phosphate. Les dépenses de déplacement, lorsqu'il y en a, et les activités.

1060 À date, le comité a tenu deux (2) réunions, donc, et la charte qu'on vous a présentée a été présentée à la première réunion, on a tenu compte de toutes les suggestions, toutes les

bonifications des membres et elle a été votée à l'unanimité des membres présents à la dernière réunion qui s'est tenue au mois d'avril, je pense.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1065

Est-ce que vous avez lu le rapport de Grant Thornton sur le comité de suivi de Osisko et si oui, qu'est-ce que vous en pensez? Monsieur David peut-être a dû le lire!

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1070

Oui, la réponse à la question est oui, mais je vais élaborer.

1075

On a voulu plus être accolé à la future réglementation, à la loi. Donc on s'est dit, de un, ça nous en prend un, essayons d'en avoir un dans les meilleurs des délais. Le meilleur des délais, c'était pour suivre justement les audiences, les procédures d'autorisation, donc avoir un comité de suivi. Par expérience, mieux vaut l'avoir en amont que trop tard.

1080

Cela étant dit, et une chose, et pour en avoir vécu quelques-uns personnellement, il n'y en a pas un de pareil. Il faut s'adapter au milieu, les problématiques sont différentes.

Le mode de fonctionnement peut être différent. J'ai un peu de misère à voir des comités de suivi dans les mêmes carcans, parce qu'il faut essayer de rendre ça vivant et flexible.

1085

Et nous, bien, je pense qu'on a essayé, de un, partir par l'approche de ce que le gouvernement veut tendre, et je pense que c'est ça qu'on a réalisé.

1090

Puis encore une fois, celui dans les exploitations d'Amérique du Sud, celui dans certaines exploitations aux États-Unis, c'est tellement différent, donc c'est difficile de s'accoler – et à l'époque chez Osisko, on avait regardé ce que Magnolia avait fait. Mais là, ça datait de plusieurs années.

Je pense que les choses évoluent, les choses avancent, les choses s'améliorent avec le temps.

1095

Mais moi je peux vous dire qu'on s'est accolé à ce que le gouvernement voulait tendre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1100

Est-ce que vous êtes au courant de l'étude qui avait été faite à l'UQAC sur dix (10) comité de suivi dans le domaine environnemental au Québec qui avait été présentée, je crois, dans le cadre du projet Osisko?

Je dis ça parce qu'il y avait peut-être, si je me rappelle les conclusions de cette étude-là, elle disait que ceux qui performaient le mieux, c'était ceux qui étaient mieux soutenus financièrement.

1105 Parce qu'une des conclusions du rapport de Grant Thornton de l'an dernier pour Osisko, est-ce que ça ne visait sur les aspects justement de soutenir financièrement, même payer finalement certaines personnes responsables, comme un directeur ou un président, pour assurer un intérêt des gens, parce que c'est pour vingt-cinq (25) ans, là!

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1110 Encore une fois, je pense que ça dépend des problématiques et des efforts que les comités ont à faire.

1115 Moi, pour avoir vécu celui d'Osisko, c'est certain que quand les membres sont là d'une manière presque permanente, avoir un meeting à chaque semaine, les gens vont vite se démotiver. Et je pense que cette conclusion était bonne.

1120 Mais l'autre conclusion, je pense que ce qui est important, parce qu'il y a eu aussi une tangente vers le comité doit être indépendant, et la mine était presque rejetée. Bon, on s'aperçoit que les comités qui fonctionnent, c'est les comités justement qui sont appuyés par la mine. Il faut que la mine soit impliquée.

1125 Donc si la mine est impliquée, bon, pour certains, on dirait que ça a l'air non indépendant, mais je pense que la mine a une responsabilité d'être partie prenante de ce comité-là, et c'est pour une de ces raisons-là pourquoi on l'a fait de cette manière-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1130 Est-ce que le comité de suivi aurait accès à des expertises externes ou celles du ministère s'il veut valider des fois les points de vue, et donc financé des fois?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1135 Absolument. Le comité de suivi fera, s'il a besoin d'experts, c'est prévu, Arianne assumera les frais d'experts, de l'expertise. S'ils ont besoin d'une présentation, donc ça fait partie du fonctionnement.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1140 À suivre!

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Il reste à prouver.

1145 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci bien.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1150

Madame Lavoie, vous aviez une autre question?

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

1155

Oui, merci. Bien, la mise en production de la mine du lac à Paul permettrait de réduire et même d'éliminer, selon les écrits, d'éliminer la dépendance du pays envers les importations internationales pour répondre aux besoins de fertilisants agricoles du Canada.

1160

Je me permets d'ajouter, selon les nouvelles données, les dernières séances d'information, que c'est aussi selon les besoins en apatite à haute teneur en phosphate qui aussi n'est pas seulement destinée aux engrais.

1165

Dolbeau-Mistassini, Alma possède des gares ferroviaires qui se rendent jusque dans l'Ouest canadien, qui se rendent jusqu'en Ontario, qui se rendent même jusqu'aux États-Unis, il y a déjà un bon bassin de potentiels clients. Donc est-ce que cette avenue-là d'acheminer le phosphate directement sur le continent nord-américain via voies ferroviaires a été plus qu'envisagée?

De quelle façon ça a été envisagé pour les futurs clients?

1170

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Monsieur David va répondre à la question.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1175

Madame la Présidente, je peux vous assurer que l'ensemble des preneurs de produit potentiels qui représente possiblement quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des marchés ont été rencontrés. On les connaît tous, on les a tous vus, on leur a tous parlé.



1180 Et la conclusion a été que le produit, il y a un intérêt, ce produit-là, ils voulaient le recevoir par bateau.

1185 Comme je l'ai exprimé à la Commission hier soir, c'est la raison pour laquelle nous avons éliminé le train, le train qu'on avait réfléchi il y a deux (2) ans.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour quelle raison ils veulent recevoir par bateau? Est-ce que c'est la manutention?

1190 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1195 Principalement pour citer un cas qu'on connaît bien, le cas de Kapuskasing, ça avait été un cauchemar pour eux l'acheminement de leur expédition par chemin de fer, surtout l'hiver. Donc ils avaient eu des problématiques de logistique, c'était quelque chose qu'ils ne voulaient plus revivre.

1200 De deux, vous savez que vous avez au moins sept (7) trains pour un (1) bateau. Donc les calculs, et à notre grande surprise il y a deux (2) ans, on était néophyte dans la matière, pour s'apercevoir que pour eux, l'avantage du coût de transport par bateau était tellement minime que c'était beaucoup plus avantageux pour eux.

1205 Donc il y avait un avantage économique pour certains et un avantage logistique et-ou pour d'autres clients.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1210 Dans la même veine, je poserais la question au ministère de l'Environnement. Si on fait un comparatif en termes de gaz à effet de serre consommé par kilogramme transporté, est-ce que vous avez des comparatifs entre la route, le train et le bateau?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Pas séance tenante. Sûrement qu'il y en a au ministère, je vais faire la demande et vous revenir.

1215 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1220

Ça répond à votre question?

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

1225

Oui, mais les Prairies canadiennes peuvent pas se faire approvisionner par bateau. Jusqu'à ce que je sache, il n'y a pas de mer autour. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1230

Merci.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Monsieur David va répondre à la question.

1235

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Agrium reçoit quatre-vingts pour cent (80 %) de son matériel par bateau, par le port de Neptune qui a été construit. La fin de la construction a été 2014, fin 2013-début 2014.

1240

Donc leurs produits proviennent principalement d'Afrique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1245

Merci pour la précision.

---

**RÉAL MORIN**

1250

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Réal Morin.

1255

**PAR M. RÉAL MORIN :**

Réal Morin de l'Auberge du 31. Quand on parle de la route de la L-200, on nous compare souvent à la route des Passes-Dangereuses. Mais il y a au moins cinq (5) caractéristiques qui nous différencient la route de Chute-des-Passes.

1260

Parce que la L-200, premièrement, il y a plus d'enneigement que les Passes. Je vais dire du 14 kilomètre à aller au 40 kilomètre. Ça, c'est vital.

1265

C'est la seule zec à avoir de l'hébergement commercial sur son territoire. C'est un terrain de jeux pour la motoneige hors piste et des sentiers de calibre international.

Ça fait que ça, en hiver, on est capable de quantifier qu'il y a du monde jour, semaine, il y a du monde tout le temps. Ça fait qu'en hiver, il faut en tenir compte.

1270

Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des villégiateurs, des motoneigistes dans leurs déplacements, lorsqu'ils traversent la L-200 ou qu'ils l'empruntent ou qu'ils quittent l'Auberge ou les environs?

1275

Parce que sur semaine, il y a du monde qui circule sur cette route-là qu'on trouve pas sur le chemin des Passes par rapport à notre enneigement, c'est un terrain de jeux. Quand il tombe trente centimètres (30 cm) de neige, ça tombe dans une nuit, ça fait que le lendemain matin, les hors pistes, ça arrive, puis ça passe la journée sur les monts Valin. Les camions un peu partout, les motoneiges un peu partout, puis ça, on n'en parle pas.

1280

Puis on investit beaucoup de sous dans les sentiers internationaux puis là, on dirait qu'on est comme ignoré un petit peu de ce débat-là. On parle des routes, on parle de l'été, mais la problématique est bien plus l'hiver que l'été.

1285

Parce que l'hiver, les villégiateurs, quand ça monte, c'est tout dans le chemin.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1290

Je veux juste vous poser quelques questions. Les motoneigistes qui utilisent les hors pistes, est-ce qu'ils font partie d'une association de motoneigistes, d'un regroupement, est-ce que vous avez un nombre?

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1295 Non. Les motoneigistes hors pistes, on n'a aucun contrôle là-dessus. Ils arrivent, ils empruntent, logiquement ils peuvent pas prendre les sentiers de motoneige parce qu'ils sont pas membres, mais les monts Valin, il n'y a pas rien que des sentiers, il y a des montagnes, puis de l'enneigement, il y en a.

1300 Il y a le Club Caribou qui est responsable de l'entretien du club de motoneige, puis c'est le Club qui entretient, puis c'est les membres qui viennent. Puis ça, il vient du monde, parce qu'il vient beaucoup de touristes. Les touristes, le camionnage, ils sont pas au courant de ça, parce que le monde, nous autres, on est chez nous, on sait qu'il y a du trafic, on va faire attention, mais le touriste fera pas attention.

1305 Puis on a une nouvelle vague aujourd'hui, on a des remorques – anciennement, on avait, on appelle ça des camions, on mettait les motoneiges dans les boîtes de camion, puis on montait sur les monts – mais aujourd'hui, c'est des remorques de vingt (20 pi), de trente pieds (30 pi) qui vont avec des camions. C'est la nouvelle mode. Aujourd'hui, il faut se mettre à la page, là.

1310 Ça fait qu'on peut plus penser faire une route, la route qui a été faite voilà cinquante (50) ans, aujourd'hui, quand même qu'on ferait la même forme, c'est pas la même réalité, là.

1315 Moi, quand on me disait, on va faire des voies de dépassement aux trente kilomètres (30 km), au pont ici, je pensais, je comparais à celles sur la L-200, trente kilomètres (30 km), ça veut dire qu'à partir de la barrière de la zec, ça sera pas avant l'Auberge qu'on pourrait dépasser, ça n'a aucun sens! C'est des accidents.

1320 Puis il y a bien souvent des accidents qui sont pas déclarés, parce que souvent, les gens s'organisent. Parce que quand il fait moins quarante (-40 °C), des fois, il faut intervenir rapidement. Parce que nous autres, on vit sur la montagne, on sait comment ça se passe, on est là. Puis les monts Valin c'est reconnu ici, en Europe, c'est reconnu partout. Puis quand les gens viennent faire de la motoneige, ils parlent des monts Valin.

1325 Puis le côté des monts Valin qu'on circule dans les deux (2) sens, je vais dire au kilomètre 50, on a un côté qu'on a le Valinouët qui a cinq cents (500) villégiateurs qui sont parqués là, qui sont à quarante-cinq (45) minutes de motoneige de la L-200, puis de l'autre côté, on a la Sépaq qui fait du plein air, puis il y a un sentier de raquette qui est pas loin de la L-200 qu'à tout bout de champ les gens vont se faire un stationnement là pour faire de la raquette.

1330 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors je comprends votre question. Monsieur Arseneault, est-ce que ça l'a été pris en compte?

1335 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Il y a beaucoup d'éléments, madame la Présidente, dans les inquiétudes de monsieur Morin. On a nullement l'intention de nuire à l'industrie de la motoneige, on est pleinement conscient que c'est une industrie importante.

1340

Pour le reste de la question, je vais inviter mon collègue monsieur André Pedneault.

**PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

1345

Bonsoir madame la Présidente. Je n'ai pas de capsule, cependant ce qui peut être fait, c'est sûrement vous expliquer toute la démarche qui a été faite de notre côté avec les différentes zecs, aussi avec la MRC qui a structuré un comité d'harmonisation de la motoneige d'ailleurs où monsieur Morin est présent également.

1350

Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations. Nous sommes à l'écoute des préoccupations qui ont été exprimées par les différentes parties lors de ces rencontres-là. Et tout ça fait plein de sens.

1355

Je peux vous exprimer que nous avons aussi travaillé à trouver des mesures d'atténuation. On comprend en même temps les préoccupations qui sont souvent associées encore une fois à la sécurité sur les monts Valin.

1360

Au niveau de la motoneige, pourquoi, parce que la circulation en hiver fait en sorte où, dans le contexte actuel, il faut regarder le contexte actuel, où les gens n'ont pas de possibilités de se stationner en dehors de la route principale.

1365

Donc on regarde des mesures d'atténuation avec la MRC, monsieur Lemire pourra possiblement confirmer le travail qui a été fait à cet état-là, mais nous regardons dans toute l'ingénierie, nous regardons à l'heure actuelle dans toute l'ingénierie au niveau des monts Valin comment atténuer la présence ou faire en sorte d'augmenter la sécurité particulièrement au niveau des gens qui font de la motoneige, et ne pas nuire justement à la pratique du sport.

1370 Dans cet exercice-là, on regarde pour des stationnements qui vont être à intervalle, quand même qui sont à des intervalles qui sont à définir avec la Zec Martin-Valin, qui sont à définir avec le comité d'harmonisation. On a eu des rencontres dans ce sens-là.

Et Ariane Phosphate, je peux vous dire, on va supporter cette démarche-là, puis on va en assumer les coûts.

1375 D'ailleurs ça fait l'objet d'une partie de l'entente que nous avons avec la Zec Martin-Valin au moment où nous nous parlons. On devrait, d'ici quelques jours, avoir signé cette entente-là qui va formaliser justement les mesures d'atténuation dont nous avons convenu avec les gens, le conseil d'administration de la Zec Martin-Valin, qui ont tous ces préoccupations-là à l'esprit, au même titre que monsieur Morin.

1380 Donc oui, encore une fois, je reviens sur les zones de dépassement, ça, ça va faire partie d'engagements déjà entendus.

1385 Au jour d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire combien il va y en avoir, à quel endroit ils vont être, mais ça va se faire en ingénierie détaillée.

1390 Mais je peux vous dire déjà aujourd'hui ce qu'on veut, c'est avoir des voies de services qui vont permettre aux utilisateurs, que ce soit en été ou en hiver, puis ça va être entretenu par la minière, d'avoir des stationnements dans des zones privilégiées, des zones identifiées où ce que les gens qui veulent monter avec leur «trailer» de vingt pieds (20 pi) ou autres vont pouvoir justement aller puis vaquer de façon sécuritaire et sans être inquiétés à leur sport de motoneige.

1395 Maintenant, lorsqu'on parle, c'est un sport qui effectivement se développe, le hors piste, mais nous, on demeure sur la route. Donc en théorie, le hors piste ne vient pas être en contradiction de la circulation des véhicules.

1400 On a aussi discuté avec la zec, avec le comité d'harmonisation, d'avoir des traverses au niveau de la motoneige, pour faciliter encore une fois et sécuriser le passage de ces motoneiges-là.

1405 Donc on a à l'heure actuelle, puis lorsque ce sera signé, il nous fera probablement plaisir de soumettre l'entente qui est avec la zec, mais ce sont toutes les mesures que nous avons mises en place, qui vont faire en sorte de sécuriser, mais qui vont aussi faciliter la pratique du sport. Parce qu'à l'heure actuelle, les gens se stationnent le long du chemin en hiver, que ce soit avec le transport lourd ou pas, bien écoutez, cette dimension-là existe aujourd'hui, alors qu'on veut la régler.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1410            Peut-être au niveau de la MRC et aussi au niveau du MERN, est-ce qu'il y a quelques commentaires là-dessus?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

1415            Bien, je confirme effectivement les propos tenus par monsieur Pedneault. Effectivement, nous collaborons avec les gens de la zec ainsi que le club de motoneige et Arianne Phosphate pour cet enjeu-là qui en est un effectivement.

1420            Puis il y a quelqu'un chez nous qui, le 8 avril dernier, est allé sur le terrain pour voir les sites qu'on appelle stratégiques. Donc il y en a trente-quatre (34) qui ont été, je dirais qu'on est en préliminaire, qui ont été identifiés préalablement potentiels où il y aurait peut-être un enjeu de sécurité sur la signalisation ou bien d'ériger un stationnement pour les utilisateurs de motoneige durant l'hiver.

1425            Alors c'est un travail en progression qui se fait en collaboration avec les gens du comité créé à cet effet.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1430            Est-ce que ce comité-là inclut des usagers de la motoneige?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

1435            C'est qu'il y a les clubs, sauf erreur, je pense qu'il y a quelqu'un du Club Caribou aussi qui est sur le comité.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1440            Merci. Et du côté de la Faune?

**PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

1445            Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, on n'a pas eu contact avec les gens des clubs de motoneige à ce sujet-là pour quelconque préoccupation au moment où on se parle.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1450

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous aviez une autre question?

1455

**PAR M. RÉAL MORIN :**

Bien, j'aimerais juste être certain que j'ai bien compris. Ce qui veut dire que l'entente que la zec, que monsieur Pedneault signerait avec la zec, c'est pour l'été, ça.

1460

Est-ce que c'est pour l'hiver ou c'est pour l'été présentement, l'entente qu'il fait ou c'est pour le camp d'accueil? Parce que présentement, si je me fie à ce qu'ils disent, qu'il va se fier au comité d'harmonisation pour faire une entente en hiver, parce qu'on a relevé, comme monsieur Lemire disait tantôt, plusieurs points, c'est eux autres qui savent les points qu'il faut faire pour améliorer puis recommander des choses.

1465

C'est tu avec ce comité-là qu'il va faire affaire pour régler pour l'hiver ou bien si c'est avec la zec, ce qu'il va régler prochainement?

1470

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est pour toutes les saisons?

**PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

1475

Madame la Présidente, effectivement, comme nous allons transporter à l'année longue, que nous allons entretenir à l'année longue, ça fait partie du type d'engagement que nous allons prendre envers la sécurité puis la pratique de la motoneige.

1480

Comme on ouvre le territoire, parce qu'à l'heure actuelle, ce qu'il faut comprendre, c'est que le territoire s'arrête à environ quatre-vingts kilomètres (80 km). Passé cette distance-là, les accès au niveau routier, ça s'arrête là.

1485

Aujourd'hui, on va ouvrir le territoire, donc il y a une préoccupation de continuer à entretenir ça, mais aussi de faire en sorte qu'il y ait une pratique sécurisée.



1490 Ça fait que c'est une pratique sécurisée non pas seulement en été, c'est une pratique sécurisée en hiver. Puis ce qui est important de comprendre, c'est que la communication va être maintenue, le canal de communication, autant avec la MRC, le comité d'harmonisation et la Zec Martin-Valin avec laquelle, comme j'ai dit, on a établi une entente de collaboration puis d'ouverture afin d'assurer la sécurité des membres de Martin-Valin, puis des gens sur la zec; c'est un effort qui va se maintenir à l'année longue.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1495 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1500 À la MRC, est-ce qu'on a des statistiques sur les usagers de la motoneige dans la MRC, dans ces régions-là, le chemin des Passes puis le R0200?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

1505 Je ne crois pas que nous en ayons. Je pourrais faire les vérifications toutefois puis vous revenir à ce sujet-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1510 Merci.

**PAR M. RÉAL MORIN :**

Je peux vous émettre un commentaire, c'est qu'au Saguenay...

1515 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous demander d'émettre vos commentaires dans votre mémoire.

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1520 Non, c'est pour répondre à ses questions, j'aurais pu y répondre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1525 Répondre à ma question?

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1530

Oui. C'est parce qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est l'endroit qu'il y a le plus d'immatriculations de motoneiges, c'est vingt-quatre mille (24 000). Ça vous donne une idée un petit peu.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1535

Un bon ordre de grandeur.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1540

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1545

Bon, ma deuxième question est en deux (2) volets un petit peu. Selon les données que j'ai reçues depuis qu'on est ici, on parle de mettre soixante (60) camions par jour aller-retour, qui vont passer sur douze (12) heures, c'est ça, parce que si je calcule ça, le camion, il part puis il revient, ça fait que c'est deux (2) fois passer en avant de la villégiature.

1550

Ce qui représente douze (12) heures aller, ce qui représente un camion aux cinq (5) minutes, puis comme on parle d'un convoi, c'est deux (2) camions aux dix (10) minutes.

1555

On considère un transport assez agressant pour la nuit. À toutes les dix (10) minutes il passe deux (2) camions, je peux vous dire que je me demande quelle mesure sera prise et les actions qui seront prises pour éviter une baisse de clientèle à l'Auberge du 31 qui peut avoir des conséquences économiques sur l'industrie touristique tant hivernale qu'estivale.

1560

Parce que je calcule que je suis à moins de cent mètres (100 m), puis là-dessus, l'étude a été faite des sons à quarante (40 dB), en tout cas, la nuit quand un camion va passer une (1) fois par heure, tu vas te rendormir, mais à toutes les dix (10) minutes, tu te rendors, tu te réveilles, tu vas dire, moi, j'ai payé mon ami pour dormir un peu et me reposer, on dort pas ici, à un moment donné je reviendrai plus ici!

1565 C'est un peu ma crainte. Ça fait que je veux savoir quelles mesures qui pourraient être prises.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1570 Vous êtes à quelle distance de la route?

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1575 Ah, je suis à peu près, pas plus, je dirais même pas cent mètres (100 m). C'est cinquante mètres (50 m).

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1580 Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1585 On a parlé ce matin de toutes les normes qui touchent le bruit au niveau du transport routier. Évidemment, on est soumis à ces normes-là.

Je connais pas très bien le cas de monsieur Morin, je vais peut-être demander à monsieur Pedneault de compléter.

**PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

1590 Madame la Présidente, nous avons eu l'occasion de rencontrer monsieur Morin, comme je disais, et même de ça, d'échanger lors des comités d'harmonisation, de sa préoccupation face au projet d'Arianne Phosphate.

1595 Un peu comme l'a dit mon collègue, il y a des normes qui ont été établies, nous avons des lignes directrices qui nous ont été fournies par la MRC, par le MERN, et ces normes-là, bien finalement, s'appliquent aussi à l'Auberge du 31.

1600 Lorsque ces vérifications ont été effectuées, puis comme je dis, nous avons partagé de ces préoccupations-là avec monsieur Morin lors de nos rencontres; nous, on se doit de travailler avec les lignes directrices de la MRC et du ministère.

1605 En ce sens-là, et ce n'est pas à moi de conclure, parce que nous, on va suivre les lignes directrices et on va finalement suivre les recommandations et conclusions que pourraient tirer la MRC et le ministère.

1610 Mais finalement, nous, on travaille avec la MRC, le ministère qui jugent, qui nous ont pas manifesté le besoin d'aller plus loin au niveau des inquiétudes de l'Auberge du 31 ou de monsieur Morin.

Donc on travaille avec la MRC et on suivra leurs lignes directrices, recommandations.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1615 Monsieur Morin, est-ce que pour vous, il y a des solutions?

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1620 Oui, il y a sûrement des solutions. Des solutions, il y en a toujours des solutions quand on veut en trouver.

Je pense que c'est pas le temps de dire des solutions ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1625 Vous en avez parlé avec Arianne Phosphate?

**PAR M. RÉAL MORIN :**

1630 Non.

**PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

1635 Monsieur Morin a quand même exprimé certaines possibilités, mais comme je dis, nous, on se doit, encore une fois, s'en référer à la MRC et au ministère.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1640 Alors dans votre mémoire, vous pourrez faire état de qu'est-ce que c'est...

**PAR M. RÉAL MORIN :**

Si je comprends bien que c'est la MRC et le MERN qui va décider s'il y a des contraintes qu'il faut qu'ils fassent quelque chose pour atténuer, c'est ça que je comprends bien?

1645

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

De concert.

1650

**PAR M. RÉAL MORIN :**

De concert OK. Mais ça leur prend un mandat.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1655

Mais l'idéal pour vous, c'est de soumettre un mémoire et puis votre mémoire sera discuté lors des prochaines audiences. On aura l'occasion à ce moment-là de vous poser toutes les questions en ce qui concerne vos préoccupations puis qu'est-ce que vous voyez comme solutions.

1660

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1665

Peut-être une petite question à la MRC ou au MERN! D'après vous, est-ce que donc c'est une situation qui reflète pas mal ce qui a été décrit par le promoteur, à savoir que l'Auberge du 31 serait dans une zone où actuellement, il n'y aurait rien qui serait hors norme, disons, ou qui serait tout permissible?

**PAR M. CARL TREMBLAY :**

1670

C'est difficile pour nous de se prononcer à savoir si cette situation-là pourrait faire l'objet d'une relocalisation.

1675

Maintenant, en ce qui concerne le projet, l'Auberge du 31, le ministère a accompagné le promoteur lors de l'élaboration de ce projet-là dès le début. Il y a différents scénarios qui avaient été envisagés au départ pour l'implantation de cette auberge-là.

1680

Puis c'est certain que pour peut-être une caractéristique économique, le promoteur a choisi cet emplacement-là, notamment en raison du fait qu'il est à proximité du sentier de motoneige. Ça fait qu'à ce niveau-là, il faut prendre ça en considération également.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Juste pour mon information! Il y a combien de chambres ou de personnes qui vont à cette auberge-là?

1685

**PAR M. RÉAL MORIN :**

Bien, on peut héberger, il y a trente-cinq (35) hébergements. On peut coucher soixante (60) personnes.

1690

**PAR LE COMMISSAIRE :**

OK, merci.

1695

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Morin.

1700

---

**GINETTE PEARSON**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1705

Madame Ginette Pearson.

**PAR Mme GINETTE PEARSON :**

1710

Ginette Pearson, bachelière en agriculture et conseillère auprès des entreprises depuis dix-sept (17) ans.

1715

Ma question concerne le taux de croissance de la consommation de phosphate estimé par Arianne Phosphate pour le temps de sa durée de vie qui est de vingt-six (26) ans, considérant le marché visé qui sont les engrais agricoles.

La progression de l'estimation de la demande en phosphore tient-elle compte seulement d'une estimation basée sur un historique de consommation?

1720 Et est-ce que les prévisionnelles de consommation d'Ariane tiennent-elles compte aussi des changements encore discrets mais bien présents touchant les façons, les modes de production qui varient et qui tentent à modifier la consommation de phosphate?

1725 J'aimerais peut-être expliquer ma dernière suggestion qui dit qu'il y aurait une modification potentielle de la consommation de phosphate.

C'est que l'agriculture fait face à une pression de plus en plus forte pour changer ces modes-là de production. Les sols actuels soumis à une culture traditionnelle à un niveau même mondial sont qu'on dit morts, c'est-à-dire sans vie microbienne active.

1730 Devant ces constats, produire mondialement avec le même modèle de production place l'agriculture devant des choix qui, bientôt, deviendront des obligations d'agir autrement.

1735 L'amendement du sol par des engrais chimiques qu'on appelle dans le milieu l'azote, le phosphore et le potassium – et là, je parle d'engrais qui est différent, qui est le produit transformé d'apatite, mais en fait, qui vient de l'apatite, ça fait qu'on parle du phosphore – est une pratique quand même relativement récente en agriculture, issue d'après la guerre.

1740 Pour faire une parenthèse importante, les arbres poussent depuis des milliers d'années dans nos forêts sans apport de phosphore et d'engrais, parce que la vie microbienne du sol et les champignons transportent et rendent accessibles les éléments essentiels à la croissance des plantes.

1745 Le paradoxe dans tout ça, c'est que l'apport d'engrais chimiques dans les sols agricoles tue la vie microbienne, créant ainsi une dépendance à l'épandage régulier d'engrais chimiques pour assurer les besoins des plantes.

Les agriculteurs se trouvent actuellement aux prises dans l'obligation d'amender continuellement les sols pour soutenir la productivité, probablement au grand plaisir de l'industrie.

1750 Les impacts d'une telle pratique sur l'environnement ne sont pas négligeables et de nouvelles pratiques surgissent face à la pression environnementale et sociale.

1755 Les modèles de production qui émergent visent à nourrir le sol par des amendements organiques et ligneux afin de réactiver la vie microbienne du sol et de lui permettre d'atteindre une autofertilité, limitant ainsi la dépendance aux engrais chimiques.

Ces modèles de production sont bien implantés et en croissance. Comme je le disais, ils ne sont pas encore nécessairement perceptibles au niveau des statistiques. Mais je pense que dans

1760 vingt-six (26) ans, il y a quand même une possibilité importante que ce mouvement-là prenne une ampleur de plus d'importance.

Alors je réitère ma question : dans quelle mesure Arianne Phosphate a considéré ces changements dans ses prévisions de ventes?

1765 Ou formulée autrement, sur quelle base ont-ils estimé les ventes futures de la mine par rapport aux engrais chimiques agricoles?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1770 Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1775 Donc la question touche évidemment le marché actuel et future du phosphate, je vais demander à monsieur David de répondre.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1780 Madame la Présidente, c'est certain que cette question-là nous interpellait dès le départ dans le cadre du projet, et ce qui a nécessité plusieurs voyages, plusieurs rencontres et l'adhésion à plusieurs associations dont IFAH dans laquelle Arianne Phosphate est membre.

1785 Il n'y a pas plus tard qu'un mois, on assistait à la grande messe du phosphore en Floride où est-ce que je vous dirais quatre-vingts pour cent (80 %) des personnes oeuvrant dans le phosphore se rencontrent une fois par année. Et lors de ces événements-là, il y a toujours une mise à jour des connaissances qui est faite.

1790 Il faut comprendre qu'on voit poindre, et l'industrie voit poindre l'agriculture biologique, mais l'impact est vraiment minime. Oui, il risque d'y avoir une croissance, mais là, nous, on parle de vraiment, est une agriculture extensive, une agriculture commerciale où est-ce qu'une grande partie, une grande quantité des engrais sont utilisés.

1795 Il y a environ deux cent quatorze millions de tonnes (214 M t) d'engrais de phosphore transigés. Les chiffres au niveau de la Chine sont plutôt difficile à percer, on sait que les Chinois veulent intégrer.

Pour répondre à la question plus directement, oui il y a un regard sur l'agriculture biologique, un regard sur les nouveaux engrais ou les nouvelles méthodes, mais ce qui nous a été – et ce que



1800 CRU et Integer qui sont des sommités dans ce domaine-là suivent les marchés depuis plus d'une quarantaine d'années, nous disent que ça n'aura pas un impact significatif. Ça, c'est une des choses.

1805 Une des choses qui aura un impact significatif par contre, c'est peut-être l'entrée des Chinois pour une certaine quantité.

Et c'est, bon, le développement de certaines usines, l'agrandissement du côté du Maroc, des développements du côté de l'Arabie Saoudite et la fermeture de plusieurs autres installations, comme les installations de la Floride, des installations en Russie où qu'ils ont de plus en plus de difficulté. Ils sont obligés d'aller sous terre pour avoir leur minerai de haute qualité.

1810 Donc les chiffres sont basés sur une espèce, on prend une mappemonde de tout ce qui pourrait arriver, tous les nouveaux projets sont inventoriés, donc tous les projets potentiels, des projets comme Ariane Phosphate, ils sont listés. À quel niveau, quelle certitude, chacun est classé sur un potentiel d'arrivée sur le marché.

1815 Et les mines qui vont mourir, les mines qui vont diminuer en frais de qualité.

1820 Donc tout ça est pris en considération. Vous savez que le marché du phosphate, encore une fois je me répète, sauf la partie Chinois, est quand même assez bien connu. Les gens sont capables de savoir qu'est-ce qui se passe un peu partout, donc dans à peu près tous les continents.

1825 Donc les prix sont basés là-dessus. Principalement, je vous dirais, la mappemonde de tous les projets en émergence.

Il y a des inconnues, une des inconnues, c'est l'utilisation du phosphore pour la fabrication de batteries. Ça commence, on sait pas qu'est-ce que ça va donner. Donc on sait qu'en Europe, d'ailleurs nous, on a envoyé des échantillons pour ça. On sait pas si ça pourrait faire exploser le marché. Donc c'est une inconnue, une inconnue positive.

1830 On ne sait pas où ce que ça va aller.

1835 Donc il y a certaines inconnues, mais généralement, les bases de calculs sont faites avec les paramètres que je viens de vous mentionner.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1840 Mais quelle serait la proportion, d'après vous, bien, je sais pas, j'appellerais ça la culture biologique ou les nouvelles tendances d'utilisation des produits dérivés autres que le phosphore, on parle de quel pourcentage actuellement?

Lors de vos rencontres, est-ce que vous avez tenté d'estimer un peu?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1845 C'était moins, c'était des points de pourcentage. Mais je peux vous le trouver.

Il y a eu une présentation qui a été faite par un groupe, je pourrais vous trouver cette présentation-là puis vous la soumettre à la Commission.

1850

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1855

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**PAR Mme GINETTE PEARSON :**

1860

Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1865

Est-ce que vous aviez une autre question?

**PAR Mme GINETTE PEARSON :**

1870 Bien, juste un point d'éclaircissement. Je veux savoir, le marché d'Arianne est à quel pourcentage des engrais agricoles versus peut-être d'autres marchés comme il sous-entendait peut-être des marchés émergents autres qu'agricoles?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1875 C'est une excellente question, madame la Présidente. Je vous cacherai pas qu'on essaie, on vise pas nécessairement le marché de l'engrais. Chez nous, c'est pas – on pense démarrer avec un tiers (1/3) alimentaire, donc supplément alimentaire, utilisation alimentaire, et deux tiers (2/3) agricole.

1880 Mais je vous cacherai pas, madame la Présidente, que ce chiffre-là, on veut le renverser. Un deux tiers (2/3) en marché alimentaire de haute pureté et un tiers (1/3) en agricole, on vivrait très bien avec ça, madame la Présidente.

1885 L'économie du projet a été par contre fait un tiers (1/3) alimentaire et deux tiers (2/3) agricole.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1890 Peut-être une autre question! Bon, on est peut-être revenu, mais c'est peut-être le temps de la replacer et la recadrer un peu, c'est l'influence potentielle que peut avoir le développement de la Mine Arnaud sur l'aspect de compétitivité puis la disponibilité et la viabilité éventuelle, bien, pas éventuelle, la viabilité dans la partie économique pour Ariane Phosphate?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

1895 C'est une question qu'on s'est posée au début. On s'est dit, qu'est-ce que Arnaud pourrait faire vis-à-vis des clients potentiels.

1900 Arnaud va livrer une partie, une fraction de la demande ou de la croissance sur le marché nord-américain. Advenant qu'ils vendent que sur le marché nord-américain, donc il y a de la place pour un Arnaud, il y a de la place pour un Ariane.

1905 Je pense que le fait est que la haute pureté, c'est prouvé, l'augmentation de la demande de pureté est telle que des produits, et je pense qu'il faut en être fier, monsieur le Commissaire, d'avoir cette opportunité-là, de pouvoir mettre nos produits dans nos contextes environnementaux. Je suis pas certain, monsieur le Commissaire, que les Russes ont les mêmes normes environnementales pour livrer leur produit, le même produit qu'on fait.

1910 Donc je pense que c'est une opportunité pour Arnaud, pour Ariane, et le fait est que la quantité, les possibilités sur les marchés sont capables de prendre Arnaud. Vous savez qu'une partie que c'est Yara qui va l'utiliser pour ses propres installations, et oui, ils auront une petite partie sur le marché libre. Mais ça nous inquiète pas du tout.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1915            Peut-être du côté du MERN, est-ce que vous avez un commentaire sur cet aspect-là?

**PAR M. CARL TREMBLAY :**

1920            Pour ce qui est de ce volet-là, je vais vérifier auprès du secteur des mines, puis je vais vous revenir avec une réponse écrite là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1925            OK. Donc la question, c'est à savoir quel pourrait être l'impact ou quelle est l'analyse fait le MERN de l'ouverture potentielle d'avoir deux (2) projets miniers de phosphate au Québec? Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1930            Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1935            Je voulais juste ajouter un petit détail, madame la Présidente. L'agriculture biologique est quelque chose de fort intéressant. On le mentionne dans notre étude d'impact, on participe à un projet de recherche avec l'Université Laval pour utiliser l'apatite directement sur les sols agricoles, en utilisant des mycorhizes, c'est-à-dire des microchampignons, avec des bactéries. C'est un projet de recherche qui est avancé, donc pour rendre disponible directement le phosphore en agricole, sans passer par les traitements chimiques.

1940            Ça représentera pas une grande proportion de notre marché, mais c'est quelque chose, c'est de la recherche qui est intéressante. Je pense que c'est intéressant de le mentionner.

1945            L'agriculture ne peut pas se passer de phosphore. C'est juste la source du phosphore qui est différente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

                Merci madame Pearson.

1950            **PAR Mme GINETTE PEARSON :**

                Ça répond, merci.

**JOSÉE VERMETTE**

1955 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre encore un autre participant avant de faire une pause, madame Josée Vermette.

1960 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Bonsoir. Alors je vais m'adresser à vous!

1965 Arianne Phosphate, depuis longtemps, parle de minimiser le plus possible ses impacts environnementaux. Alors tantôt, quand je les ai entendus parler qu'ils voulaient utiliser les bateaux de RTA, je trouvais ça intéressant. Alors ils disent qu'ils veulent envisager utiliser les navires de RTA pour le transport du minerai.

1970 Je me demandais si Arianne Phosphate avait poussé leurs réflexions plus loin, à l'effet de transférer le budget du port de la rive nord et le budget de la route L-200 pour faire avancer la voie de contournement du chemin de fer entre Jonquière et Chicoutimi, pour amener son convoi près des bateaux de RTA, puisqu'il y a deux (2) ports qui sont là, il y a le port de Grande-Anse et il y a le quai Powell qui est directement à côté des bateaux de RTA, ce serait vraiment «convenient» comme on dit en anglais, puis aussi que le rapport du BAPE de la desserte ferroviaire de Grande-Anse vient d'annoncer qu'ils étaient en accord que le chemin de fer convoité pouvait supporter trois (3) convois par jour et un (1) convoi de nuit.

1975 Parce qu'avec l'énoncé de Carl Laberge aussi qui disait que le port sur la rive nord est construit strictement pour Arianne Phosphate présentement.

1980 Alors on éliminerait un port, on éliminerait la modification d'une route, et des viaducs, des convoyeurs, tout ce qu'on essaie de monter, les deux cent trente-deux millions de dollars (232 M\$) qu'on mettrait sur la rive nord, on pourrait les mettre sur la voie de contournement du chemin de fer, puis utiliser le quai Powell qui est à côté des navires de RTA.

1985 Ça ferait le principe des RRRV, réduction à la source, recyclage, récupération, valorisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1990 Alors votre question, c'est à savoir si ce scénario a été considéré. Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

1995 Ce scénario comporte des contraintes importantes. Il n'y a pas plus de chemins de fer qui traversent le Saguenay, il n'y en a pas. Donc il faut le traverser.

2000 L'autre élément, c'est inexact de dire qu'on aurait besoin de rien construire. Tout ce qu'il faut construire sur la rive nord, il faut le construire sur la rive sud, c'est-à-dire des éléments de déchargement, tous les systèmes de déchargement des camions, les silos, les convoyeurs, le chargeur de navire. Tout ça, il faut le construire de toute façon, et probablement que le quai actuel serait insuffisant.

Donc l'économie sur l'immobilisation portuaire n'est pas là.

2005 Monsieur David va compléter.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

2010 L'économie serait simplement transférée, puis on éviterait vingt-cinq mille (25 000) camions par année sur nos routes peut-être?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2015 Tout dépend d'où partirait le chemin de fer. Hier, on a déposé une étude qui démontrait que la construction d'un chemin de fer jusqu'au lac à Paul, c'était pas rentable, c'était pas viable.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2020 Mais le coût de chemin de fer pour traverser le fjord, ce serait de combien, vous l'avez estimé à combien pour rejoindre la voie ferrée existante du côté sud?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2025 On n'a pas regardé cet élément-là. Il y a une option qui a été regardée, c'est de traverser les camions hors normes le Saguenay et de mettre ça dans des chemins de fer.

2030 Il fallait construire un pont, encore une construction de pont. Du côté, l'option qui a été regardée du côté d'Alma, ça prenait des chemins de fer, prolonger les chemins de fer. Il y avait toutes sortes de contraintes, des terres agricoles, etc. Cette option-là n'a pas été retenue non plus, pour des questions économiques, sociales également.

Il ne faut pas oublier que le chemin de fer en question, si on double, il y a des contraintes sociales importantes.

2035 Il y a des gens qui se plaignent présentement du côté d'Arvida qu'il y a beaucoup de trains qui passent. Donc les trains passeraient, des trains d'une centaine de wagons passeraient la ville, dans notre scénario, partiraient d'Alma, traverseraient Jonquière, Arvida, Chicoutimi, le boulevard Saint-Paul, le boulevard Talbot. Donc il y a des contraintes sociales importantes aussi associées à ça, il ne faut pas l'oublier.

2040 On éviterait peut-être certaines contraintes sociales, mais on les déplace de l'autre côté.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2045 OK, merci.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2050 Et au niveau économique, ça ne tient pas la route.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Aviez-vous une deuxième question?

2055 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

2060 Oui. Bien, c'est juste pour dire que le BAPE avait déjà recommandé qu'il y avait trois (3) convois par jour puis un (1) convoi de nuit qui avaient déjà été acceptés par le BAPE, avec la desserte ferroviaire de Grande-Anse.

Est-ce que les commissaires vont faire le tracé de transport projeté en voiture pour pouvoir constater le terrain accidenté tout le long du tracé que Arianne Phosphate a choisi jusqu'à Saint-Fulgence? Parce que là, on parle de monter les monts Valin puis les redescendre.

2065 Est-ce qu'il y a un projet pour vous de faire le tracé en véhicule pour vous rendre compte du terrain accidenté?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2070 Nous avons fait déjà une exploration du secteur, de l'autre côté du Saguenay. Nous avons fait une section de chemin forestier, mais nous ne sommes pas montés jusqu'en haut, on n'avait probablement pas le bon véhicule pour le faire.

2075 Par contre, nous avons de la bonne documentation. Avec Google Earth, vous savez qu'on peut obtenir une bonne expérience.

Et on a accès, disons, à de la documentation qui nous permet de nous familiariser.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

2080 Est-ce que je peux vous demander quel véhicule vous aviez?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2085 Une vanne familiale. C'est une familiale Kia je pense.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

2090 Vous imaginez avec un hors-normes, avec je sais pas combien, cent vingt tonnes (120 t) de matériel à transporter derrière!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2095 Donc ça répond à votre question?

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Oui. Comme ça, vous n'irez pas plus loin, vous ne ferez pas le tracé au complet?

2100 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas prévu.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

2105 OK.



**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2110 Excusez-moi madame la Présidente! Je tiens à rappeler que la route va être refaite, elle va être refaite d'un niveau 1A, donc un chemin forestier qui va être sur le même type que le chemin des Passes qui accueille exactement le même genre de poids lourds, de camions.

2115 L'autre élément qu'on va faire, puisque la question du scénario a été posée par monsieur le commissaire, en ce qui a regard à l'alternative de traverser un pont pour aller prendre un chemin de fer, on va déposer aussi cette étude-là. On n'avait pas cru bon à date, parce que c'était loin dans les alternatives, mais cette étude-là existe et on va la déposer.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2120 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2125 Merci madame.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2130 Mais vu que vous parlez un peu de la route et du secteur nord, ça me rappelle, concernant le pont d'étagement qui est prévu sur la 172, est-ce que le ministère des Transports a déjà été contacté sur l'emplacement exact de ce pont-là et sa conception?

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

2135 Ariane Phosphate, suite au dépôt de l'étude d'impact, très rapidement on a demandé à la minière qu'est-ce qu'ils entendaient faire pour la traverse de la 172. Les premières réponses disaient qu'ils pensaient à des feux de circulation, qu'ils pensaient à différentes méthodes, puis c'est quelque chose que nous, on ne pouvait envisager.

2140 Donc rapidement, on leur a demandé de soit passer par-dessus ou en dessous de la route. Puis ils nous ont rencontrés quelque temps après, ils nous ont proposé des plans.

On a fait des commentaires, on n'a pas revu le produit final, mais c'était sur la bonne voie.

2145 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que le ministère des Transports a son mot à dire sur la conception de cet ouvrage-là?

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

2150 Le ministère des Transports va émettre un permis de voirie qui va s'assurer que c'est conforme, qu'ils s'assurent d'une visibilité pour les gens qui vont passer en dessous, qui vont sortir des accès, parce qu'eux sont bien, mais autour, il faut que ça circule. Ça fait qu'il y a des règles à assurer pour la visibilité, pour tout ça.

2155 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors est-ce qu'il y aura un genre de giratoire finalement?

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

2160 Non. Non, c'est vraiment, leur route passe au-dessus, puis les gens qui veulent embarquer sur le viaduc doivent vraiment entrer sur les terres de chaque côté pour passer.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2165 OK.

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

2170 C'est comme un système de bretelle. Mais c'est un chemin privé, donc théoriquement, les usagers vont continuer à utiliser leur chemin actuel.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2175 Mais il y a une partie qui est chemin privé, mais la partie de la L-200, ça demeure une route quand même?

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

2180 C'est ça que je voulais dire. C'est pas un chemin privé, c'est la route R0200.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2185 Très bien, OK merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le ministère devra agrandir son emprise?

2190 **PAR Mme SONIA BOUCHER :**

C'est pas nous qui faisons les acquisitions, c'est la minière qui se charge d'acquérir les terrains et de construire. C'est eux qui sont propriétaires.

2195 Nous, on fait juste leur permettre la construction.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc l'emprise de la route va rester la même?

2200

**PAR Mme SONIA BOUCHER :**

Oui.

2205 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Du côté d'Arianne Phosphate, est-ce que vous allez avoir de l'expropriation à faire? Il y a une résidence à côté, il y a un restaurant.

2210 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Non, il n'est pas prévu d'expropriation pour la construction du viaduc.

2215 Puis en ce qui a trait aux terrains privés au sud, c'est tous des terrains, sauf un (1), il y en a onze (11) ou douze (12) qui sont sous option d'achat.

Je voulais juste ajouter qu'on a des visuels du viaduc. Hier, on les a peut-être vus rapidement.

2220 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On les a vus.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2225

Vous les avez vus, d'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2230

Monsieur David.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2235

Je voulais ajouter, madame la Présidente, qu'étant donné, il faut s'entendre avec les gens du ministère des Transports, donc si jamais on a à tasser un peu de gauche à droite, bien, s'il y a des résidences à relocaliser, bien, on va faire en sorte que ce sera fait correctement.

Donc on n'est pas fermé à ce qu'il n'y aurait pas de relocalisation si le dossier l'exige.

2240

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

2245

Alors nous allons prendre une pause de dix (10) minutes et nous allons retourner à neuf heures moins dix (9 h -10).

\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

2250

**REPRISE DE LA SÉANCE  
SERGE FORTIN**

2255

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons reprendre les travaux, il nous reste encore plus d'une douzaine de personnes qui sont inscrites, on planifie aller jusqu'à vers onze heures (11 h) ce soir et puis donc nous finirons un peu plus tôt qu'hier soir et nous poursuivrons demain après-midi certainement.

2260

Avant de prendre le prochain intervenant, monsieur Arseneault avait un complément d'information sur la question de madame Vermette.

2265

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Oui, à la question, est-ce que les gens sont venus sur le terrain, on a, avec deux (2) de mes collègues, cet été, amené tout le long de la route des gens du ministère de l'Environnement, du ministère des Ressources naturelles, du ministère Forêts, Faune et Parcs et ils ont pu visualiser tout le terrain d'un bout à l'autre cet été.

2270

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2275

**PAR LE COMMISSAIRE :**

En général quand on fait ça, il faut le faire en public. Alors ça prendrait quasiment un autobus ou je ne sais pas trop, c'est compliqué un peu pour la Commission de faire des visites, même si ça serait souhaitable et instructif peut-être.

2280

Mais pour revenir à la question de onze heures (11 h), c'est parce que imaginez notre sténotypiste qui est en train de pianoter et même pendant que je parle, elle écrit tout ce que je dis, alors à un moment donné, vers onze heures (11 h), imaginez-vous jouer du piano toute la journée, c'est un peu pour ça aussi qu'on veut quand même la soulager! Merci en passant.

2285

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Serge Fortin.

2290

**PAR M. SERGE FORTIN :**

Bonjour madame la Présidente.

2295 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur Fortin.

2300 **PAR M. SERGE FORTIN :**

Moi, j'aimerais ça savoir de la part du promoteur s'il a l'intention de rendre public l'avis de l'Association des pilotes de navires du Saint-Laurent?

2305 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Il y a un avis qui a été émis par les pilotes de navires du Saint-Laurent?

**PAR M. SERGE FORTIN :**

2310 Bien, moi personnellement, j'ai vu dans les journaux, le quotidien du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à un moment donné, un article, puis on n'a jamais rien vu d'autre de plus substantiel, alors on aimerait ça avoir ces informations-là qui sont quand même, à mon point de vue en tout cas, importantes par rapport au dossier.

2315 Si je peux peut-être dire l'importance que j'y vois?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

On va vérifier. Monsieur Arseneault.

2320

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Cet avis-là, c'est un avis qui a été remis à Port Saguenay, nous n'avons pas cet avis-là. C'est un avis qui a été remis à Port Saguenay, c'est eux qui pourraient le remettre.

2325

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors ce sera...

2330 **PAR M. SERGE FORTIN :**

Si je peux me permettre, je comprends que c'est peut-être à Port Saguenay, mais c'est le promoteur qui est quand même responsable de l'ensemble de son projet.

2335 Puis moi, mes inquiétudes, de ce que j'ai lu, c'est qu'on parlait de remorqueurs, on parle de brise-glace, puis ça, ça a des impacts par exemple sur la pêche blanche peut-être, sur la pêche blanche à ville La Baie entre autres.

2340 Ça fait que moi, je me dis, l'impact économique, parce que depuis le début, le promoteur, nous autres, on est bien d'accord, moi personnellement, qu'à créer le plus d'emplois possibles, maximiser les retombées économiques ici dans la région, mais si on construit un port, exemple, pour faire image, si on produit un emploi dans le port, mais on en perd cinq (5) dans le récréotouristique, avec l'ensemble des activités du fjord, bien moi, j'aimerais ça, je pense que ces éléments-là sont à prendre en considération.

2345 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourrez poser ces questions lors de la consultation pour le projet du port, puisque l'avis n'a pas été envoyé au promoteur Arianne Phosphate mais plutôt à Port Saguenay.

2350 Est-ce que vous aviez une autre question?

**PAR M. SERGE FORTIN :**

2355 Oui. Dans l'étude, bien, il y a des études qui ont été déposées sur la pollution par le bruit, concernant le tracé, le lac Neil, il y a le cinq cents mètres (500 m) d'un côté, il y a le lac Bouchard cinq cents mètres (500 m) de l'autre côté.

2360 Moi, j'ai consulté cette étude-là, je voudrais bien savoir si j'ai bien compris que le déchargement des camions était pas dans l'étude, est-ce que j'ai bien compris?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2365 Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Le projet d'Arianne Phosphate inclut la route au sud de la 172 et c'est tout.

2370 Tout ce qui vient après, c'est-à-dire à partir du déchargement, de l'ensilage, du convoyeur et du chargeur de navire, ce sera inclus dans le projet de Port Saguenay.

**PAR M. SERGE FORTIN :**

2375 Si je peux me permettre un petit commentaire! Parce qu'hier, j'entendais la représentante du ministère de l'Environnement qui se préoccupe de la globalité de l'environnement au Québec, alors moi, j'aimerais bien qu'on analyse, que ce soit le fédéral qui fasse ce qu'il a à faire, mais moi, je pense qu'ici au Québec, ces aspects-là du projet dont on parle, le déchargement, le convoyeur, je pense qu'il faut que ce soit vraiment analysé, parce que ça a des impacts.

2380 Puis les impacts, par exemple on parle de l'Anse à Pelletier, on dit, bon bien, à cent mètres (100 m), dépassé cent mètres (100 m), ce que j'entendais cet après-midi, moi, ce qui me préoccupe, quand j'ai entendu ici un expert, je pense que c'est la Santé publique, nous parler de bruit émergent!

2385 Quand ça fait vingt (20) ans que tu es dans un endroit, puis ce que tu entends, c'est le silence, je pense que vingt décibels (20 dB) d'un bruit, c'est énorme.

2390 Alors ces éléments-là, j'espère que le ministère va pouvoir approfondir nonobstant que ce soit le fédéral qui fasse ces études.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2395 Vous pourrez nous mettre ça dans votre mémoire et nous faire des recommandations.

**PAR M. SERGE FORTIN :**

Merci.

2400 **PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une question quand même au promoteur, à savoir, est-ce que l'étude de bruit qui a été faite au sud de la 172 inclut aussi le bruit généré par les activités de transbordement?

2405 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Non monsieur le Commissaire. C'est strictement le bruit relié au transport.



2410 Mais ceci étant dit, je pense qu'il faut rappeler, en tout cas on le fait souvent, mais l'étude d'impact environnementale de Port Saguenay, pour le projet de Port Saguenay, va inclure ces éléments-là. C'est pas parce qu'il n'est pas dans notre projet que les gens n'auront pas ces résultats-là.

2415 Ils vont avoir, je suis persuadé, par exemple j'ai vu certains éléments, par exemple au niveau de la modélisation atmosphérique, il y en a une qui va être faite, ça va être public, ça va être dans la consultation publique, il va y avoir des consultations publiques locales.

2420 J'entends souvent l'espèce de sous-entendu que c'est pas dans le BAPE, donc il n'y aura rien. Je pense qu'il faut faire contrepoids à cette information.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2425 Peut-être aussi pour préciser! Si j'ai bien compris hier du côté du ministère de l'Environnement, ils n'ont pas encore statué sur l'intervention qu'ils feraient sur le projet de port?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Exact.

2430 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Excusez-nous, monsieur le Commissaire, on a une information là-dessus!

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2435 Monsieur le Commissaire, nous avons fait des rencontres à Québec avec les gens du ministère, nous disant que le port ne faisait pas partie.

2440 On a un comité interministériel qui suit notre projet depuis deux (2) ans, et lors de ces rencontres au comité ministériel, ça a été bien clair.

2445 Donc pour nous, là, c'est clair. Donc on voit pas pourquoi que ça pourrait – on a toute l'information, on pourrait peut-être regarder au niveau des notes de ces rencontres-là pour vous les soumettre.

Mais les gens du ministère étaient présents et les questions ont été adressées à eux très clairement lors de ces rencontres-là et principalement au comité interministériel.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2450

Alors si vous avez des documents qui viennent à l'appui, ce serait apprécié de les déposer s'il vous plaît.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

2455

Monsieur le Commissaire, est-ce que je peux apporter une précision?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2460

Oui, allez-y.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

2465

Lors de ces rencontres, il a été clairement convenu et admis que le port ne faisait pas partie du projet présenté par Arianne Phosphate.

Maintenant, Port Saguenay qui entreprend, comme j'ai dit hier, entreprend le terminal, il nous reste à voir, et comme j'ai dit hier, le ministère, depuis le début, a offert sa collaboration, entend collaborer pour pouvoir s'assurer que les citoyens, il n'y aura pas d'effet négatif.

2470

Mais d'un autre côté aussi, à la lumière du projet et de tout le dossier, on a aussi à regarder si, au niveau de l'évaluation environnementale, on aurait quelque chose à faire.

C'est sûr qu'on veut collaborer mais pour l'application.

2475

Et ce que je précisais hier, c'est que nonobstant l'évaluation environnementale, pour ce qui est des lois du Québec comme la Loi sur la qualité de l'air, va continuer, le Règlement sur la qualité de l'air va continuer à s'appliquer au Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2480

J'aurais une petite question complémentaire finalement. C'était pour quelle raison donc que vous teniez à ce que le port ne soit pas considéré comme faisant partie du projet évalué?

2485

Je vais répéter ma question, monsieur David. C'est pour quelle raison que vous teniez à ce que le port ne fasse pas partie du projet?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2490 Tout simplement, comme j'ai mentionné hier soir, monsieur le Commissaire, c'est que nous, on n'est pas habilité, on cherchait quelqu'un, un expert qui peut nous donner le service portuaire.

Nous, on n'avait aucune intention d'avoir une division maritime, une division portuaire, au même titre qu'avoir une division transport.

2495

On donne à sous-traitance aux gens compétents.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2500 Mais pourquoi à ce moment-là la route n'aurait pas pu être aussi vue comme quelque chose de séparé?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2505 Ça, je vous dirais que c'est une question qu'on s'est posée. Pendant le projet, on s'est dit pourquoi que la route est dans le projet! La route a tombé dans le projet. Refaire le projet, on se poserait sérieusement la question.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2510

Merci.

**PAR M. SERGE FORTIN :**

2515 Est-ce que je peux me permettre un petit commentaire?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Si c'est pas une piste de solution.

2520

**PAR M. SERGE FORTIN :**

2525 Bien, c'est parce que ce que j'ai compris cet après-midi, c'est que les études dont on parle pour le tracé lac Neil, etc., c'est modélisé, c'est fait avec des logiciels dans un ordinateur, moi, je souhaiterais en tout cas, j'espérerais qu'on ait des vraies études sur le terrain pour voir les vrais impacts.

2530 Parce que vous avez mentionné vous-même d'ailleurs que bon, il y a toute une topographie  
qui est extrêmement particulière dans le secteur, alors le voyageement des sons, comment ça se fait!  
Le modèle, peut-être qu'il ne le dit pas, ça.

Alors moi, j'aimerais ça qu'on aurait des études plus approfondies sur ces aspects-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2535 Parfait, merci.

---

**DOMINIQUE BERNIER**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2545 J'appelle Dominique Bernier.

**PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

2550 Bonsoir. Donc ma question va comme suit, madame la Présidente! Sachant que la rentabilité  
du projet dépend de plusieurs facteurs, facteurs dont certains sont difficiles à contrôler, la Coalition  
se demande quel est le prix plancher par tonne de phosphate aux différents teneurs et-ou niveaux  
de contamination possibles pour assurer une rentabilité minimale du projet, incluant les coûts de  
construction et d'opération?

2555 Et on voulait savoir du même souffle s'il y a une entente avec un acheteur qui est prêt à  
payer ce prix.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2560 Merci. Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2565 J'invite monsieur Dino Fuoco à répondre à la question, puisqu'on parle ici de marché et de  
financement.

**PAR M. DINO FUOCO :**

2570 Alors madame la Présidente, monsieur le Commissaire, le prix plancher est de cent vingt-cinq-cent trente dollars la tonne métrique (125 \$/t-130 \$/t).

2575 Il faut tenir en compte, quand on parle du prix de Morocco, le prix plancher ou le prix du marché, pardon, c'est un concentré qui est plus faible que celui d'Ariane. On parle d'un concentré chez Ariane de trente-neuf-quarante pour cent (39 %-40 %) de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> versus trente pour cent (30 %) à peu près en moyenne pour Morocco. Alors il y a une prime sur le prix du marché qui est payée Morocco, dans un premier temps.

Il y a une deuxième prime qui est attribuée par le fait que les producteurs intégrés ont besoin de moins de réactifs.

2580 Et, dans un troisième temps, besoin de moins de sulfure, d'acide sulfurique dans le procédé.

2585 Et à la deuxième question, non, nous n'avons pas – nous avons plusieurs discussions, comme monsieur David l'a dit tantôt, nous avons rencontré l'ensemble des producteurs de fertilisants et producteurs de produits spécialisés qui utilisent du phosphate, nous sommes en discussions et en pourparlers avec eux, mais il n'y a pas d'entente de finalisée à ce moment-ci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2590 Avez-vous une autre question?

**PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

2595 Oui, ma deuxième question, ça concerne la magnétite titanifère. Je me demande si elle sera entreposée à part et si vous envisagez un nouveau BAPE advenant une exploitation de ce minerai?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2600 Monsieur David s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2605 Madame la Présidente, c'est quelque chose qu'on a regardé, je vous dirais, il y a quelques années, la possibilité.

D'ailleurs, si on se rappelle, Arianne Phosphate a fait une étude de préfaisabilité qui incluait l'utilisation, l'ajout d'une ligne pour pouvoir soutirer et faire un concentré de titane.

2610 La raison pour laquelle on a décidé de laisser tomber pour le moment, c'est le fait que les marchés sont encore plus petits que le marché du phosphore et qu'on ne voulait pas, avec la taille de l'entreprise, courir deux (2) lièvres à la fois.

2615 Si jamais il y avait une opportunité dans dix (10) ans, quinze (15) ans, il y a une demande, c'est certain que notre résidu va contenir du titane, donc le produit va déjà être broyé, donc on pourrait, à la limite, reprendre en partie ce matériel-là et en faire un concentré de titane. Et-ou laisser tout simplement les résidus dans le parc à résidus et ajouter une ligne, et c'est certain qu'on aura à passer les demandes d'autorisation de rigueur.

2620 On pourra pas faire une ligne de concentré de titane comme ça du jour au lendemain parce qu'on a décidé de le faire. Il va falloir passer au travers des processus d'autorisation qui seront en place à cette période-là si jamais on prend cette opportunité.

**PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

2625 Madame la Présidente, c'est pas clair pour moi si la magnétite titanifère va être entreposée à part ou avec le reste des résidus.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2630 Ça va tout à la même place, dans le parc à résidus.

**PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

2635 Mais il n'y a pas de distinction entre les deux (2)? Il n'y a pas de préextraction qui est faite?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

2640 Pas du tout. Sinon, on ferait un concentré, on s'enlignerait vers un concentré de titane, et c'est pas ça qu'on va faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Locat.

2645

**PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une question! Dans un cas ici dont on vient de parler, que madame a questionné, est-ce que ce serait un cas qui serait assujetti à la Loi sur l'évaluation environnementale, au sens où, par exemple, il se qualifierait pour une évaluation par le BAPE éventuellement?

2650

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Dans le Règlement sur l'évaluation environnementale, on a des seuils d'assujettissement, donc il faudrait voir. Si on parle d'une ligne, donc ça veut dire construction d'un nouveau concentrateur, il faudrait voir s'il correspond aux seuils d'assujettissement. Si je ne me trompe pas, ce serait du métal, présentement le seuil d'assujettissement est de mille tonnes (1000 t).

2655

Par contre, c'est pas parce qu'il n'y a pas une évaluation environnementale qu'il n'y aura pas d'étude. Il faudrait qu'il ait, si c'est pas le cas d'une évaluation environnementale, qu'il ait un certificat d'autorisation en vertu de 22 où en vertu de 22, lorsqu'on donne seulement l'autorisation, il n'y a pas d'évaluation environnementale, le ministre a le pouvoir de poser beaucoup de questions et de faire faire beaucoup d'études.

2660

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2665

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2670

Merci.

---

**DANIEL LORD**

2675

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Daniel Lord. Bonsoir.

2680

**PAR M. DANIEL LORD :**

Madame la Présidente, vous auriez dû nous le dire que vous veniez faire un tour, on vous aurait invitée à l'Anse à Pelletier pour voir un peu le décor, qu'est-ce que ça a l'air!

2685 Je voudrais poser une question concernant toute la question de la période de dégel, au promoteur. Parce qu'il prévoit d'arrêter le transport lourd pendant la période de dégel, ça a été confirmé durant les audiences.

2690 Il a prévu vingt et un (21) jours, puis moi, comme utilisateur des monts Valin, tant au plan personnel que professionnel, on a des équipes de recherche, on a des places d'échantillons permanentes sur les monts Valin, je trouve la période particulièrement courte, étant donné les différences de latitude et d'altitude qu'on a entre les monts Valin et le graben du Saguenay et la vallée du Saguenay.

2695 Le lac à Paul est environ à quatre cents mètres (400 m) d'altitude, si j'ai bien vu, et puis la route monte tranquillement jusqu'au point culminant puis après ça, tu as une côte très longue qui descend vers le graben du Saguenay.

2700 Au plan de la latitude, bien, le lac à Paul est situé plus au nord que le Saguenay lui-même.

2705 Donc toutes ces conditions-là mises ensemble, vous comprendrez qu'à un moment donné, on peut être dégelé dans la vallée du Saguenay, mais gelé encore au lac à Paul, mais ça empêche le transport. Et lorsque c'est dégelé en haut, bien à ce moment-là, on peut recommencer le transport.

2710 Ça fait que moi, ce que j'aurais comme question, j'aimerais savoir comment est-ce que le promoteur a déterminé sa période de vingt et un (21) jours? Ça vient d'où, le chiffre de vingt et un (21) jours?

2710 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arseneault.

2715 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Effectivement, dans notre plan, on prévoit vingt et un (21) jours d'arrêt pour la période de dégel.

2720 Et on a eu des informations qui étaient très variables. Donc monsieur Lord amène des doutes vis-à-vis le vingt et un (21) jours. Certaines personnes nous ont parlé de plus, autour de quatre (4) semaines, trois (3) semaines.



2725 Encore là, ce qu'on a comme comparable, c'est le chemin des Passes qui s'échelonne aussi dans la même ligne, c'est-à-dire sud-nord. On a posé la question à plein de monde, et il y a deux (2) éléments que je veux dire.

C'est qu'on a un "buffer", c'est-à-dire que si on se rend à quatre (4) semaines, on est capable de vivre avec ça.

2730 J'aimerais peut-être demander à monsieur Lavoie, s'il est encore ici, de nous parler de son expérience. Ça a été une de nos références aussi pour la période, estimer la période de dégel.

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

2735 Bonsoir encore une fois. Ce qu'on voit, notre expérience sur le chemin des Passes, ça s'approche plus de quatre (4) semaines que trois (3).

2740 Monsieur a raison de souligner qu'effectivement, quand ça gèle, ça part du nord et ça descend, donc habituellement on est en été encore à la période en bas, puis c'est gelé en haut. Et le printemps, bien, c'est l'inverse.

2745 Il y a toujours une zone où il y a une période de trois (3) à quatre (4) semaines où là, par exemple au dégel, bien, ça monte, OK. Donc il y a peut-être une période de la route, on va dire sur deux cent cinquante kilomètres (250 km), les premiers cinquante-soixante-quinze kilomètres (50 km-75 km) vont ressembler plus à ce qui se passe en été, et il va y avoir un secteur qui va être plus en dégel vraiment, puis il va y avoir un secteur qui va être encore en hiver.

Cette façon-là va se prolonger sur à peu près quatre (4) semaines, le temps que ça dégèle.

2750 Je pense aussi qu'une période de dégel, plus on va mettre d'énergie à la construction de la route, meilleure on va avoir une route, moins longue va être cette période-là.

Alors si on veut faire une mine, puis je pense que c'est l'objectif, il va falloir se faire une route pour être capable de transporter le maximum.

2755 Ça va être valable aussi en automne, parce qu'en automne, on vit des problématiques aussi de transport, juste avant la gelée, il arrive souvent, pas souvent, mais il arrive qu'on est obligé d'arrêter aussi parce qu'il y a des pluies abondantes, le chemin gèle, il dégèle. C'est ce qu'on vit. Ça ne gèle pas instantanément, et puis ça ne dégèle plus.

2760 Des fois ça gèle une semaine, oups ça redégèle.

Je me répète! Plus la route va être de qualité, moins on va avoir de délai, puis moins on va la briser.

2765

À peu près quatre (4) semaines, je dirais.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2770

Puis ça, une route de qualité, c'est l'infrastructure, l'épaisseur de la fondation, j'imagine que c'est ça que vous voulez dire?

**PAR M. ALAIN LAVOIE :**

2775

Oui, oui, c'est ce que je veux dire. La sous-fondation, la fondation, la qualité des matériaux qui vont être utilisés, ça va être important. Un bon drainage, un entretien. C'est un tout.

Il faut pas penser qu'une route, comme j'ai dit tout à l'heure, vous appliquez de l'abat-poussière puis c'est réglé. C'est pas comme ça. C'est un tout, il faut que ce soit réfléchi.

2780

Je pense que les gens d'Arianne, en tout cas s'ils ne sont pas sensibilisés, ils vont commencer à l'être, mais c'est un tout. Puis c'est vraiment important. S'ils veulent transporter du minerai, ça leur prend une route de qualité.

2785

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Arseneault, la qualité de route qui a été prévue?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2790

C'est la première qualité. Ce matin, il y a quelqu'un du ministère des Forêts qui nous a parlé des différents types, on pourrait vous montrer des photos si vous voulez!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2795

Non, non, c'est pas nécessaire.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2800

Donc on vise la qualité 1A, mais pas n'importe quelle 1A. On est de plus en plus sensibilisé. Je connais rien dans le génie civil, mais on est de plus en plus sensibilisé et monsieur Lavoie l'a fait encore ce soir à vraiment avoir une route de première qualité.

On a besoin de sortir le matériel, alors c'est essentiel dans notre plan d'affaires, donc on va miser sur une route 1A, que je pourrais même qualifier de 1A+.

2805

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Locat.

2810

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Pour le MERN, est-ce que vous avez des stations météo dans la région, entre disons le Saguenay et le lac à Paul?

2815

**PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

Pas à ma connaissance, monsieur le Commissaire.

2820

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Il n'y en a pas?

**PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

2825

Il n'y en a pas qui sont opérées par le MERN et le MFFP.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2830

Mais est-ce que vous ne pensez pas que pour un secteur de deux cent vingt kilomètres (220 km) de trajet qui traverse probablement deux (2) ou trois (3) zones climatiques dans son trajet, ce serait important pour la sécurité routière, du trafic qui va être quand même beaucoup plus intense à l'année longue, d'avoir peut-être plus d'information sur la météo pour la gestion de la sécurité routière?

2835

**PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

Je peux pas dire que ce serait pas souhaitable. C'est effectivement vrai.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2840

OK, c'est correct, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2845           Ça va?

**PAR M. DANIEL LORD :**

2850           Oui, bien en fait, je comprends que par plus d'énergie, on veut dire plus de dollars!

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2855           Ce que je veux dire, c'est qu'une route de qualité, pour nous, ce sera un investissement.

**PAR M. DANIEL LORD :**

2860           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2865           Deuxième question?

**PAR M. DANIEL LORD :**

2870           Le promoteur nous a dit qu'il a besoin de deux cent trente (230) jours dans l'année pour cinq (5) jours-semaine pour sortir le trois millions de tonnes (3 M t) d'apatite en question.

2875           J'ai fait un petit calcul. Si j'ajoute aux deux cent trente (230) jours les cent quatre (104) jours de fin de semaine et les vingt et un (21) jours de période de dégel où le transport ne sera pas autorisé ou possible, j'atteins trois cent cinquante-cinq (355) jours occupés dans l'année. Donc il y a une marge de manœuvre de dix (10) jours pour pallier aux congés fériés, aux avaries, aux maladies, tout autre impondérable qu'il soit.

2880           C'est une marge de manœuvre qui est à peu près de deux point sept pour cent (2,7 %) sur une base temporelle. Je comprends qu'eux ont ce "buffer" de dix (10) jours, il y a un "buffer" du nombre de camions également, ça nous a été dit tantôt, mais est-ce que ces "buffers" là sont suffisants pour nous garantir qu'il n'y aura jamais de transport les fins de semaine?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2885           Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2885 C'est la meilleure évaluation qu'on peut faire à date.

Il faudrait juste une petite précision! Lorsqu'on parle des vingt et un (21) jours d'arrêt, il y a des jours de fin de semaine aussi là-dedans, donc il faut faire attention de ne pas les compter deux (2) fois.

2890

**PAR M. DANIEL LORD :**

Merci.

2895

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Lord.

2900

---

**LOUIS-RENÉ BÉLANGER**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2905

Louis-René Bélanger. Bonsoir.

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

2910

Bonsoir. J'aurais deux (2) questions. La première, on a su hier, puis je l'avais su d'avance dans les autres présentations, qu'il y a des sommes qui sont prévues pour restaurer la mine à la fermeture éventuellement quand ils vont avoir fini, ou encore en cas de fermeture prématurée.

2915

Moi, je me demandais, qu'en est-il de la réparation des sablières, entre parenthèses les "pits" de gravelle, puis toute autre zone nécessaire à l'entretien de ces chemins?

Parce que pour entretenir des chemins de cette qualité-là, ce que j'ai su, moi, dans mon comité, des gens qui ont de l'expérience avec les routes d'Hydro-Québec, c'est que ça prend des sablières, ça prend beaucoup beaucoup beaucoup de matériel qui doit se mettre constamment.

2920

Alors je me demandais, si c'est pas prévu par la loi, d'avoir des sommes pour réparer ça, le promoteur nous dit que pour lui, c'est important l'acceptabilité sociale, il dit que c'est important le développement durable, alors est-ce qu'il peut s'engager à accumuler des sommes nécessaires

pour réparer les sablières et toute autre structure qu'il a besoin pour réparer les routes en cas d'arrêt des opérations?

2925

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Une bonne question.

2930

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Donc monsieur David va donner des explications.

2935

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

C'est déjà prévu dans la loi.

2940

Donc lorsqu'on fait une demande pour ouvrir un "pit" de sable ou un "pit" de gravelle, vous devez, lorsque vous faites la demande, il y a des superficies, vous demandez votre permis avec une superficie X. Et relativement à cette superficie-là, bien, il y a un montant que vous devez déposer immédiatement au gouvernement.

2945

Et ce montant-là est réservé pour lorsque le travail ou lorsque le "pit" est épuisé, pour qu'il y ait une revégétation. Habituellement, il y a un profilage. Donc les sommes sont utilisées pour faire un profilage, mettre un amendement et faire une plantation.

Généralement, c'est le modus operandi lorsqu'on utilise un "pit" de gravelle.

2950

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2955

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Ça répond très bien, merci.

2960

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi! Concernant les gravières, j'ai une question pour le MERN, où est-ce qu'en est l'état de l'acquisition des baux ou les droits d'exploitation des sablières et gravières pour le projet d'Arianne Phosphate?

**PAR M. CARL TREMBLAY :**

2965 Monsieur le Commissaire, je vais faire faire des vérifications auprès du secteur des mines pour ce volet-là, et puis je vais vous revenir à ce sujet-là rapidement.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2970 Est-ce que vous avez déjà, vous, l'information?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2975 On en a cinq (5) présentement, mais ils sont tous localisés autour du site minier, on n'en a pas le long de la route, des baux non exclusifs.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2980 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Une autre question?

2985 **PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Oui. Ma deuxième question, je sais que vous ne voulez pas des grands préambules, puis l'aspect de la question nécessite quand même que je mette un contexte.

2990 C'est que hier soir, suite à avoir écouté les présentations puis les réponses aux questions, quand je suis arrivé chez moi, il y a quelque chose qui m'a frappé, qui m'avait pas frappé au début.

2995 Au début, moi, j'étais préoccupé évidemment par mon secteur au lac Rouvray, par l'environnement, par les caribous, par les truites, puis pour mon environnement naturel, mais de par mon travail, de par ma formation, quand j'ai entendu toutes les préoccupations sur la sécurité, c'est venu me chercher un peu. Parce que moi, je suis un chirurgien orthopédiste, ça fait vingt-six (26) ans que je travaille dans un hôpital de traumatologie à Chicoutimi.

3000 Puis ce qui m'a comme assommé un petit peu, c'est qu'on a entendu des inquiétudes, on a entendu des chiffres. Bon, ils ont demandé combien de gens passent sur la zec, puis dans les chiffres qu'on nous a donnés, il y avait l'ingénieur Martin qui a parlé des données de la Zec Martin-Valin qui parle de soixante mille (60 000) véhicules, si je me souviens bien. Mais la barrière de la

3005 zec, on sait que ça ferme après la chasse à l'original, puis ça ouvre au 15 mai, alors ça ne comptabilise pas tous les véhicules qui montent pendant l'hiver.

L'autre chose qui m'a préoccupé, c'est que les gens ont demandé, est-ce que ça s'est déjà fait de transporter avec des camions comme ça, en cohabitation avec des gens, des véhicules normaux, puis on s'est fait répondre que oui, le transport forestier, les camions hors route, ça se fait déjà dans le coin de Dolbeau, ça se fait déjà sur le secteur de Chutes-des-Passes.

3010 Mais hier soir, moi, ce qui m'a frappé, c'est que le Lac-Saint-Jean, c'est une plaine. C'est pas la même chose, les routes, c'est pas la même géographie. Chutes-des-Passes, ça commence à monter, oui, il y a de l'altitude un peu, mais les monts Valin, c'est vraiment différent.

3015 On l'a entendu aussi par le monsieur de l'Auberge du 31, que l'enneigement, c'est exceptionnel dans le coin des monts Valin.

3020 Ça fait que je me suis mis à réfléchir à ça, puis je me disais, bon, on a le Parc des Laurentides, on a moins d'accidents maintenant qu'il y a l'autoroute, on a, au milieu du Parc des Laurentides, il y a des ambulances, alors on sait qu'au maximum, c'est peut-être quarante-cinq (45) minutes de temps d'intervention dans le pire des scénarios.

3025 Puis on sait que nous autres, en traumatologie, ce qui est important, ils appellent ça le "golden hour", le temps pour sauver la vie, c'est la première heure qui est la plus importante. Ça fait que je me suis mis à me demander, est-ce qu'il y a un plan d'urgence bien établi en cas d'accident majeur pour un pareil scénario de route?

3030 Parce que dans mon esprit à moi, on devrait planifier d'avance si un accident survient d'une telle zone à telle zone à telle zone, on peut accéder rapidement en ambulance, ça va, mais au-delà de ça, nous, actuellement en forêt, on a Airmedic quand on est mal pris, on appelle, il y a un service d'hélicoptère auquel on s'abonne, mais Airmedic ne vole pas la nuit, il ne vole pas quand il y a des tempêtes, il ne vole pas quand il y a de la neige.

3035 Sinon le plan B, bien, c'est la base de Bagotville. Puis la base de Bagotville, bien, des fois, l'hélicoptère est à Trenton puis c'est pas disponible.

Sinon, il y a la Sûreté du Québec, puis c'est arrivé qu'on ait des problèmes parce qu'elle est à Joliette.

3040 Alors je me dis, ça prend un plan d'urgence, ça prend des scénarios établis d'avance, puis ça, ça prend des comités, puis il faut y avoir pensé d'avance.



Puis je me suis dit, est-ce que ça fait partie des préoccupations de la minière là-dedans? Est-ce qu'il y a un plan d'urgence bien établi?

3045

Tu ne peux pas à la dernière minute décidé, on fait quoi! Quand il y a des accidents, particulièrement l'hiver, le facteur numéro 1, avec un impact important, les vitres brisent, puis c'est le froid, alors il faut intervenir rapidement, il faut évacuer ces gens-là rapidement.

3050

Puis ma préoccupation des caribous, des truites puis des grenouilles, bien hier, on aurait dit que ce qui a décanté quand je suis arrivé chez moi, c'est la sécurité, puis je me suis dit, tabarouette, j'avais pas pensé à ça!

3055

Puis à force d'écouter les questions de tout le monde, ça m'a sensibilisé, puis je me suis demandé s'il y avait un plan d'urgence établi pour un cas d'accident majeur de la route.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3060

Donc votre question, c'est est-ce qu'il y en a?

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Oui.

3065

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3070

Oui, on a beaucoup parlé de sécurité transport depuis deux (2) jours, madame la Présidente.

On a prévu une ambulance en permanence sur le site du lac à Paul. Il y a donc des ambulances aussi au Saguenay, et on est membre d'Airmedic.

3075

Ceci étant dit, peu importe le trajet choisi, que ce soit au nord du lac Rouvray, au sud du lac Rouvray, à Forestville, ça devrait être les mêmes préoccupations.

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

3080

Mais Airmedic ne vole pas la nuit!

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3085 Dans le cas de la nuit, bien, ce sera les ambulances pour évacuer les blessés. C'est des ambulances ou Airmedic.

S'il y a d'autres façons d'évacuer les blessés, bien, on va être très ouvert à entendre des suggestions.

3090

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Bien moi, je pense que c'est quelque chose d'important sur lequel il faut se pencher.

3095

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

On est très ouvert à entendre des suggestions, s'il y a d'autres façons d'évacuer les blessés.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3100

Si vous avez des suggestions, faites-nous-en part dans votre mémoire.

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

3105

OK. Mais d'emblée, eux autres, ça suffit, Airmedic puis les ambulances, puis c'est ça?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3110 On est très ouvert à entendre les recommandations des gens qui ont une expertise dans le transport de blessés. S'il y a des bonnes idées, on est très ouvert à les entendre.

Et si monsieur a beaucoup réfléchi à ça depuis hier, probablement qu'il a des suggestions à nous faire.

3115

**PAR M. LOUIS-RENÉ BÉLANGER :**

Moi, je les accueille rendus à l'hôpital, c'est pas moi qui vas les cueillir, alors je pense qu'il faudrait qu'il y ait une intervention faite envers justement ce qu'on appelle la première ligne pour aller cueillir ces gens-là.

3120

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Alors je répète pour la troisième fois, on est très ouvert à entendre les suggestions!

3125 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, je vous remercie. Je vais passer la parole à monsieur Simard.

Est-ce que vous avez de l'information ou des données à ce sujet?

3130

**PAR M. DAVID SIMARD :**

Des données, non. On a appris tout à l'heure qu'il y aurait possiblement de l'information sur le nombre de collisions. Il reste à savoir quelle est la validité de ces données-là, mais on sera très heureux de les consulter. Monsieur rejoint effectivement une préoccupation très importante que nous avons qui est celle de la sécurité routière, mais également qui était celle du transport des blessés en cas d'accident.

3135

Je voudrais dire, bon, je suis évidemment pas spécialisé en services préhospitaliers d'urgence, par contre je pourrais adresser la question aux gens des services préhospitaliers d'urgence si eux auraient des suggestions à faire autre que ce qui a été avancé, par exemple le transport ambulancier tel qu'on le connaît, puis Airmedic.

3140

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Madame la Présidente, j'aurais peut-être des informations complémentaires à donner sur les évacuations de blessés.

3145

J'inviterais notre conseillère principale en santé et sécurité qui peut nous compléter l'information que je vous ai donnée.

3150

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Simard.

3155

**PAR Mme GENEVIÈVE GAGNON :**

Donc c'est juste pour compléter les informations! On est en discussion, on a déjà eu une rencontre avec la Sûreté du Québec, la SAAQ et Contrôle routier Québec pour justement être capable de faire un plan très détaillé au niveau des différents scénarios possibles.

3160

3165 Ça va consister entre autres à établir le temps, comme l'a mentionné monsieur tout à l'heure, pour respecter le "golden hour" qui est primordial en cas de crise, en cas d'urgence, donc pour savoir, déterminer si l'accident a lieu à tel endroit, est-ce que c'est préférable de faire intervenir l'ambulance qui va être située au camp minier ou est-ce que c'est préférable de faire intervenir les ambulances plus au niveau des villes au nord du Lac-Saint-Jean.

Et ça va nous permettre de déterminer à la fois s'il faudrait situer une autre ambulance à quelque part sur le chemin avec évidemment le "staff".

3170 Donc tout ça est à l'étude présentement, c'est vraiment en démarrage. Donc on travaille là-dessus.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3175 Très bien, merci madame Gagnon.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3180 J'aurais peut-être juste une petite question au MERN, peut-être encore à refileur, concernant le Plan Nord.

3185 C'est sûrement un élément qui va être important à considérer dans le développement du Nord, comment est-ce qu'on assure les services de sécurité, de sauvetage? À savoir s'ils ont des choses de prévues éventuellement, pour les régions éloignées?

**PAR M. CARL TREMBLAY :**

3190 Je vais faire comme hier, je vais prendre la question et puis je vais la soumettre à la Société du Plan Nord pour avoir plus de détails.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3195 \_\_\_\_\_

3200

**LINE BRISSETTE**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3205 Madame Line Brissette.

**PAR Mme LINE BRISSETTE :**

3210 Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire. J'ai lu attentivement les séries de questions et réponses que le ministère du Développement durable a envoyées au promoteur.

Dans la deuxième série de questions, en préambule, c'est écrit :

3215 "Le déchargement du concentré ne peut être dissocié du projet."

Là, je vous avertis, j'ai pas l'intention de parler du port, mais je l'ai lu.

3220 Après ça, à la page 138 de la troisième série de questions, le ministère demande à la compagnie :

"Au sud de la 172, avez-vous donné les composantes humaines à proximité des silos?"

3225 Je vis à proximité des silos, je suis la première résidence impactée par le projet. Je demeure à deux point un kilomètres (2,1 km) du futur site des silos.

Est-ce que la compagnie a effectué des mesures de la qualité de l'air présentement à cet endroit?

3230 Et est-ce qu'elle a fait des simulations de ce que sera la qualité de l'air quand le déchargement va avoir lieu?

3235 C'est de la poussière, ce matériel-là, ça va faire des poussières fines dans l'environnement. J'ai une maladie chronique, je vis près de là, et on sait que les poussières peuvent être transportées par l'air.

3240 Puis de la même façon, comme on a eu un très bon exposé ce matin au sujet de l'ambiance sonore – bien, l'ambiance sonore n'a pas été caractérisée non plus à cet endroit-là qui est d'une tranquillité exceptionnelle – j'aimerais ça que le ministère de la Santé nous donne aussi l'influence, qu'est-ce que la compagnie Ariane Phosphate va avoir comme influence sur la qualité de l'air autant à proximité des silos que sur les monts Valin, qu'alentour de la mine?

Alentour de la mine, il y a des Autochtones qui vivent là six (6) mois par année, ils vont être exposés aux poussières fines. Puis j'ai lu aussi dans les rapports qu'il n'y a pas de seuil en dessous duquel ce n'est pas dangereux pour la santé, les poussières fines.

3245 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre question. Je vais y aller tout de suite à monsieur Simard.

3250 Est-ce que vous avez des données sur l'impact des poussières fines et puis leur dispersion dans l'air, l'impact sur la santé?

**PAR M. DAVID SIMARD :**

3255 Bon, nous, pour nous, le nerf de la guerre à la santé, c'est toujours au minimum les modélisations. Ça nous prend des données pour pouvoir analyser l'impact santé.

Lorsqu'il n'y a pas de données, malheureusement ça devient extrêmement difficile de l'évaluer.

3260 Dans le cas de l'étude d'impact ici, le seul endroit où on a ces données-là, c'est à proximité du complexe minier.

3265 Je pourrais projeter un petit tableau où on a analysé les principaux contaminants de l'air à proximité du complexe minier. Par contre, pour ce qui est le long du trajet routier et à proximité des silos, le quai de déchargement, on n'a pas d'information, donc il a été impossible pour nous de l'analyser à ce moment-là.

Dans mon petit tableau, il y a également les critères santé de l'OMS lorsqu'il y en a.

3270 Donc par exemple, madame mentionne pour les particules fines, c'est le premier élément du tableau en haut, donc ce qu'on appelle les PM<sub>2,5</sub> sur une période de vingt-quatre (24) heures.

3275 Ici, bon, la colonne 3, c'est concentration totale au récepteur sensible. J'ai pris uniquement le récepteur sensible le plus impacté à proximité du complexe minier. Et ça, cette valeur-là inclut également le niveau ambiant tel que stipulé au RAA et non pas un niveau ambiant mesuré.

3280 La norme du ministère de l'Environnement, pour les PM<sub>2,5</sub>, est à trente microgrammes par mètre cube (30 µg/m<sup>3</sup>). Le critère santé de l'OMS, premier critère santé est à vingt-cinq microgrammes par mètre cube (25 µg/m<sup>3</sup>).

Donc la modélisation nous amenait au point le plus impacté à dix-neuf microgrammes par mètre cube ( $19 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ). Ça, c'est pour les  $\text{PM}_{2.5}$ .

3285 Pour l'oxyde d'azote, sur une base une heure, donc la norme est à quatre cent quatorze microgrammes par mètre cube ( $414 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), le critère santé à deux cents ( $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), au récepteur sensible plus près, on avait cent trente-cinq microgrammes par mètre cube ( $135 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

3290 Sur une base annuelle, encore là, on respecterait le critère santé qui est à quarante microgrammes par mètre cube ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

3295 Pour le dioxyde de soufre, je dois dire ici que le projet générerait environ un microgramme par mètre cube ( $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), le chiffre de onze microgrammes par mètre cube ( $11 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) vient de l'addition du chiffre de dix microgrammes par mètre cube ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) qui vient du bruit ambiant du RAA, mais bon, le critère santé est à vingt microgrammes par mètre cube ( $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Et puis pour le dioxyde de carbone, on est encore bien en deçà des critères santé de l'OMS.

3300 Je peux peut-être ajouter quelques mots sur les valeurs de nickel qui, nous, sur le coup, nous avaient un peu surpris. On a fait une estimation de risque pour le cancer en utilisant les chiffres de l'US EPA.

3305 Là, ça devient parfois un peu difficile, parce qu'il y a plusieurs, en anglais, on dit, ça va être des espèces à considérer pour le nickel, et la valeur, l'aspect cancérogène va être différencié selon les espèces.

Donc pour notre évaluation, on a utilisé deux (2) espèces, soit le N3S2 qui nous amène à un risque de quatre cent quatre-vingts (480) cas de cancer par million pour une exposition à un microgramme par mètre cube ( $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

3310 Et si on utilise la poussière d'une raffinerie de nickel, à ce moment-là, on tombe à deux cent quarante (240) cas pour un million, encore une fois, pour une concentration de un microgramme par mètre cube ( $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), pour une exposition soixante-dix (70) ans.

3315 Donc si on prend au récepteur sensible le plus impacté touché, si on utilise le chiffre pour le N3S2, à ce moment-là on aurait une augmentation de quatre (4) cas de cancer par million d'habitats, si on avait un million d'habitants à cet endroit-là. Donc c'est négligeable.

3320 Et ça diminue de moitié si on prenait des poussières de raffinerie. Donc c'est à toutes fins pratiques négligeable, cet aspect-là.

Donc ce sont les aspects santé qu'on a pu considérer pour la qualité de l'air, avec les chiffres qui étaient à notre disposition.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3325

Merci. Ça va?

**PAR Mme LINE BRISSETTE :**

3330

J'aurais une autre question qui concerne les prévisions de durée de vie de la mine.

Quand une mine a un permis pour ouvrir, parce qu'elle dit qu'elle a des réserves probables pour vingt-six (26) ans, on a vu, puis je lis beaucoup tout ce qui paraît sur la mine Ariane Phosphate, puis ils ont plusieurs zones. Ils ont parlé de réserves de la zone Paul, de la zone Manouane, la zone Nicole, Lise, Intersection, Traverse, Castor, puis à un moment donné, leur investisseur Windermere qui disait, on en a pour cinquante (50) ans!

3335

Ça fait qu'est-ce qui arrive avec, par exemple s'ils décident d'en exploiter plus? Est-ce qu'ils pourraient intensifier leur production de phosphate à quatre millions de tonnes (4 M t) par année? Est-ce que la mine pourrait durer cinquante (50) ans au lieu de vingt-six (26) ans? Est-ce que ça change le permis?

3340

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3345

Je vais aller au ministère. Est-ce que le permis peut être changé facilement?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Dans ce cas-là, bon, je vais commencer par dire s'il y a décret, s'il y a autorisation, le projet qui va être autorisé va être décrit, et on a établi une pratique dorénavant pour toutes les mines dans les décrets, c'est clairement établi le taux d'extraction autorisé maximal.

3350

Il y a le taux de traitement, mais pour nous, ce qui est le plus important, c'est le taux d'extraction, stériles et minerais, au niveau des impacts sonores, poussières. Donc ça, c'est une pratique.

3355

Donc on sait, le projet, s'il est autorisé – s'il est autorisé – la pratique est qu'on met un maximum.



3360           Donc s'il y a des modifications, le promoteur devra présenter une demande de modification  
de décret où il va présenter ce qu'il veut modifier. Et dépendant des impacts que ça va engendrer,  
si ça engendre des impacts qui sont très importants, parce que c'est un peu ce que la loi dit, qui  
sont plus importants que ceux qu'on avait prévus au point de départ, il devra refaire le processus,  
3365           donc refaire une nouvelle étude d'impact et tout reprendre le processus d'évaluation  
environnementale.

              Si les impacts sont mineurs, il faut donner ce cas de figure là aussi, tout le processus n'est  
pas nécessairement repris, mais il y a quand même des études qui doivent être à la demande pour  
3370           bien comprendre les impacts qui seront générés.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

              Je vais aller du côté du promoteur! Est-ce que vous avez des scénarios d'expansion?

3375           **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

              Le projet présenté dans l'étude d'impact pour lequel nous demandons toutes les  
autorisations, c'est un projet de vingt-six (26) ans environ.

3380           Comme madame Côté l'a très bien expliqué, s'il y a des projets subséquents, on devra  
passer à travers tout le processus des autorisations.

              Ceci étant dit, on sait qu'il y a des ressources possibles supplémentaires, pour nous et pour  
tous ceux qui se préoccupent de la longévité d'une mine, de sa rentabilité, j'ai entendu beaucoup  
3385           de gens ce soir qui étaient préoccupés par la rentabilité, tout ça, ça devrait être des bonnes  
nouvelles.

              Alors je vais laisser monsieur David compléter.

3390           **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

              Je sais pas jusqu'à quel niveau hier on a exposé un peu un scénario où était localisé le  
gisement. Le gisement, et c'est vraiment le gisement du lac Paul.

3395           Tous les autres gisements qui ont été énumérés ou les autres gisements qui ont été  
identifiés lors de campagnes de forage depuis les deux (2) dernières années sont pas  
nécessairement directement dans la même zone. Donc ça en fait des projets qui sont un peu  
différents.

3400 Mais le vingt-six (26) ans, je tiens à le préciser, ce n'est que sur le site, le gisement du lac Paul. Donc on parle pas d'aller chercher du Manouane ou des autres gisements satellites.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3405 J'aurais peut-être une question là-dessus. Vous avez mentionné dans le rapport, dans le PR5.1 page 3 que oui, ce serait possible que vous fassiez des forages pour ajouter des ressources au gisement, pour prolonger, comme vous venez de dire, la durée de vie de la mine.

3410 Est-ce que vous avez une idée dans vos scénarios, est-ce que vous vous êtes penché sur des scénarios de quand est-ce que vous pourriez commencer à envisager la continuité ou le prolongement?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

3415 Bien écoutez, on a fait des travaux l'an passé de forage déjà pour essayer de voir quel genre de qu'est-ce qui pourrait avoir une extension est, une extension ouest, donc se donner une idée.

Donc on a déjà des idées vers l'ouest, parce qu'on n'avait pas délimité la fin du gisement.

3420 Donc on a arrêté à un moment donné jusqu'à obtenir un économique et une quantité suffisante pour en faire un projet.

3425 Mais lorsqu'on a fait ça, bien, en profondeur, on continuait à être dans le minerai et latéralement, on continuait également à être dans le minerai. Il y a seulement au nord, au sud que là, on avait arrêté d'atteindre du minerai.

Donc on a fait des travaux déjà. Est-ce qu'on veut en refaire! C'est pas dans les cartons, monsieur le Commissaire.

3430 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Tantôt, vous évoquiez le scénario optimiste donc sur le prix du phosphate, est-ce que c'est un scénario possible que si jamais le prix augmente beaucoup encore que vous seriez intéressé à augmenter la production et si oui, à quel point la route deviendrait engorgée pour vous?

3435 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Écoutez, monsieur le Commissaire, on travaille déjà très fort pour placer trois millions de tonnes (3 M t).

3440 Loin dans notre esprit de regarder à augmenter la production, monsieur le Commissaire.  
C'est quelque chose qu'on n'a pas envisagé.

3445 C'est plutôt au niveau de différents types de produits qu'on pourrait faire. C'est plutôt là-  
dessus qu'on table, à savoir, sur le même trois millions de tonnes (3 M t), c'est d'avoir des qualités  
différentes dans le trois millions de tonnes (3 M t) qu'on pourrait vendre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3450 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Brissette.

3455 **PAR Mme LINE BRISSETTE :**

Merci.

3460 \_\_\_\_\_  
**FRÉDÉRIC LEBRUN**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3465 Frédéric Lebrun.

**PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Bonsoir madame la Présidente.

3470 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

3475 **PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Ma première question va être quand même plus courte, vu que monsieur qui est passé avant  
madame en a quand même parlé un peu, mais j'aurais besoin d'éclaircissements un peu là-  
dessus!

3480 Vous nous dites, bien, le promoteur dit qu'il y aura environ deux cents (200) camions qui vont passer par jour puis circuler sur la route justement de la zec, les gens craignent pour les dangers d'accident, etc.

3485 Est-ce que justement, le monsieur qui parlait tantôt, qui disait qu'il avait certaines données, est-ce qu'on en a des données de comparables? J'ai déjà été un peu dans le milieu forestier, il y avait des camions hors route qui circulaient, il doit y avoir quand même des données qu'on peut avoir une idée du danger d'accident.

3490 Je peux pas croire qu'on n'a rien, non? Est-ce que justement, on peut avoir une idée de ces données-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3495 Est-ce que la MRC a des données de ce genre-là?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

Non, pas du tout, madame la Présidente.

3500 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Le MERN?

**PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

3505 Madame la Présidente, les données que je vous livrerai demain vont être compilées pour le chemin des Passes et la route des monts Valin sur une période de dix (10) ans, avec les statistiques que madame Sonia Boucher m'a remises aujourd'hui.

3510 Donc on aura une idée des événements qui se sont passés au cours des dix (10) dernières années qui ont été rapportés bien sûr.

Donc il y a des événements qui n'auront pas été rapportés, mais on pourra pas les inventer, là.

3515 Donc avec les données que je livrerai demain, il y aura une image partielle, disons.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3520           Merci.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3525           Madame la Présidente, nous avons quelques données sur les statistiques d'accidents via un de nos consultants de Nutshimit-Nippour, j'invite monsieur Carl Côté.

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

3530           Bonsoir. En fait, c'est pas nécessairement des données sur les accidents, mais sur l'étude qu'on a réalisée quand on a regardé pour la voie par Alma, par le chemin de Chutes-des-Passes.

3535           Je prends des données comparatives en mélangeant deux (2) années. En 2004, il faut se rappeler sur le chemin des Passes, c'était lors de la construction, bien, l'industrie forestière allait bien. C'est une période où ce que l'industrie forestière allait bien d'abord.

              Et on était en plus sur le chemin des Passes lors de la construction du projet Péribonka IV d'Hydro-Québec, qu'on a travaillé aussi sur l'étude pour les lignes à haute tension.

3540           À ce moment-là, on a des données provenant du comité du chemin des Passes de la compagnie Arbec, la compagnie Arbec qui est sur le comité du chemin des Passes, l'utilisateur, pour les camions, les trucks, les gros camions qui transportent du bois.

3545           On parle de trente-neuf mille six cents (39 600) passages annuellement. Puis on rajoute à ça le projet Hydro-Québec qui rajoutait, on a des données sur trois mille sept cent soixante-quinze (3775) camions, encore là des camions avec des "trailers", des gros camions. Ce qui fait quarante-trois mille quatre cents (43 400) camions annuellement sur le chemin des Passes.

3550           Mis à part ça, on a des données pour la circulation en camionnette pour les travailleurs. Principalement, il y a les compagnies forestières, il y a Rio Tinto Alcan qui utilise ce chemin-là et il y avait Hydro-Québec beaucoup à cette époque-là, pour dix-huit mille six cent soixante-dix (18 670) camionnettes pour l'année 2004 toujours.

3555           En 2014, parce que là, il nous manque la donnée concernant la villégiature, parce que ça, c'est à partir de la donnée provenant de la Zec des Passes. La Zec des Passes nous a fourni une donnée que l'année dernière, en 2014, ils ont eu cinquante mille (50 000) passages durant la période d'utilisation de la zec, c'est-à-dire à peu près du début du mois de mai, puis la zec doit fermer à peu près à la fin du mois d'octobre.

Ce qui nous donne des données un peu comparatives sur l'utilisation qu'il pourrait y avoir présentement.

3560

Je pense que la Zec Martin-Valin avait des données pour l'an passé d'à peu près soixante mille (60 000) véhicules de villégiature qui passaient pour la même période.

3565

Ça fait qu'on a une donnée quand même assez comparative. Si on parle, le quarante-trois mille (43 000) camions, si je le divise par à peu près grosso modo deux cent dix (210) jours, deux cent vingt (220) jours de travail, bien, on parle d'à peu près deux cents (200) camions par jour.

Ça transportait aussi du lundi au vendredi.

3570

**PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

On n'a pas de données d'accidents par exemple, d'incidents?

3575

**PAR M. CARL CÔTÉ :**

Absolument pas. Des données d'accidents, c'est la donnée qu'on a déjà essayé d'avoir sur certains projets, puis étant donné que les accidents routiers, la donnée est confidentielle, parce qu'il y a des blessés et des morts, bien, c'est la donnée qui est assez difficile à avoir.

3580

Mais par contre, on pourrait peut-être regarder pour voir si c'est possible d'en avoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Une autre question?

3585

**PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Oui. Ma deuxième question portait encore sur le côté relativement accidentel. Il y a eu des craintes hier de prononcées quant à la dangerosité du gaz naturel liquéfié.

3590

Moi, j'aimerais ça peut-être justement qu'on véhicule la bonne information par rapport au gaz naturel liquéfié! Est-ce que justement, le côté explosivité du produit, j'aimerais ça que ce soit vraiment expliqué pour le bénéfice de tout le monde, que justement démystifier peut-être le côté d'utiliser le gaz naturel au niveau des transports par rapport à l'explosivité, surtout versus l'essence ou autre.

3595

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3600 Madame la Présidente, je pense qu'on a de l'information, pour répondre, si ça vous convient.

Je voudrais juste rappeler que, je pense que ça peut intéresser tout le monde, pourquoi qu'on a opté pour les camions au gaz liquéfié. Ça réduit d'environ vingt-cinq pour cent (25 %) les émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison.

3605 Donc en ce qui a trait à la dangerosité, j'invite mon collègue Raphaël Gaudreault, ingénieur principal minier. Il a de l'information pertinente sur ce sujet.

**PAR M. RAPHAËL GAUDREAULT :**

3610 Bonsoir. C'est de l'information qu'on est allé chercher auprès de Martin Blanchet chez Gaz Métro Solutions Transport. Et puis ça se résume ainsi!

3615 Bien d'abord, il faut mentionner qu'il y a déjà sur nos routes au Québec et en Ontario plusieurs véhicules qui fonctionnent au gaz naturel liquéfié.

La compagnie Transport Robert est un des exemples des compagnies qui utilisent ce type de véhicule.

3620 Les types de réservoirs utilisés pour le GNL sont adaptés à ces fins-là. Ils sont approuvés par Transports Canada.

De plus, le GNL n'explose pas, il s'échappe du réservoir en cas d'impact majeur, il coule, se vaporise et monte dans l'atmosphère jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.

3625 Au cas où la phase de vapeur entrerait en contact avec une flamme ou une source d'ignition, elle prendrait feu et brûlerait rapidement sans explosion.

Puis juste une donnée additionnelle! Le GNL est maintenu à environ moins cent soixante-deux degrés Celsius (-162 °C) à l'intérieur des réservoirs. C'est des réservoirs à double paroi.

3630

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK. Ça répond?

3635 **PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Oui, merci beaucoup.

3640 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3645 **TOMMY TREMBLAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Danielle Laprise, est-ce que Danielle Laprise est là? Bon.

3650 Tommy Tremblay.

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

3655 Bonsoir, Tommy Tremblay, Conseil régional de l'environnement du Saguenay–Lac-Saint-Jean!

3660 Lors de la dernière séance d'information, pas celle d'hier, mais celle qui a précédé, le promoteur a parlé d'un scénario de contingence si la construction du port a des retards. Donc c'est-à-dire que si la mine est prête et le port n'est pas encore prêt, le promoteur aurait un scénario qui permettrait d'évacuer son minerai vers les marchés.

3665 Donc est-ce qu'il est possible d'obtenir le document qui fait référence à ce scénario de contingence?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arseneault.

3670 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Madame la Présidente, il n'y a pas de document, on n'a pas documenté précisément le scénario de contingence. Ça a été discuté avec des rencontres avec différents intervenants, donc il n'y a pas de document qui précise ça.



3675 Il faut bien comprendre que le scénario de contingence ne peut être utilisé que d'une très courte période de temps, avec des petits tonnages, dans le cas où il y a des clients qui voudraient avoir du produit et qu'on aurait des liens commerciaux qui seraient intéressants avec ça.

3680 Donc on compte nullement sur un scénario de contingence pour même pas du moyen terme.  
Est-ce que monsieur David veut compléter?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3685 Vous aviez cette information-là de quelle source?

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

3690 En fait, c'est le promoteur lui-même qui a parlé du scénario de contingence.

**PAR M. ÉRIC ARSENAULT :**

3695 On a décrit dans la dernière rencontre qu'est-ce que pourrait être un scénario de contingence. On nous avait posé la question, toujours la même question qui a été soulevée aujourd'hui, dans l'éventualité où le port de la rive sud ne serait pas terminé et qu'on serait prêt à expédier!

3700 Il faut bien comprendre que la première année d'opération, on n'est pas à trois millions de tonnes (3 M t) par année. Donc c'est bien plus des essais, des tests qui seraient utiles dans le cas d'un scénario de contingence.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3705 Monsieur David.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

3710 Madame la Présidente, d'ailleurs c'est une des questions qui nous a été posée par un des clients. Donc à savoir si jamais il y avait un retard, bien, on a dit, on s'ajusterait. Ce sera pas payant pour nous de commencer à utiliser le scénario de contingence.

Mais c'est une des questions qui nous avait été adressée par un de nos clients, est-ce que vous seriez en mesure pendant une période de deux (2) mois, trois (3) mois, si on a un besoin

3715 urgent, puis vous avez un retard qui faisait en sorte que vous seriez pas capable de sortir le matériel tel que convenu, qu'est-ce que vous pourriez faire!

Donc c'est comme ça qu'on a tablé à regarder, ce serait tout simplement utilisé les routes ordinaires avec des petits camions, petites teneurs, et livrer les quantités nécessaires.

3720 Comme mon confrère l'a dit, on va être en période, en début de rodage, donc en période ce qu'on appelle dans le jargon vraiment le rodage, le "ramp up", tranquillement pas vite l'usine va augmenter sa cadence. Donc vous savez qu'il y a essais et erreurs à l'intérieur de l'usine pour réussir à tout mettre en phase.

3725 Donc c'est pour ça qu'on pourrait le faire, mais on souhaite pas le faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3730

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

3735 Juste un élément pour que je comprenne bien! Dans le fond, le scénario de contingence, c'est d'utiliser des camions ordinaires pour acheminer le minerai vers quelle destination? J'ai pas compris.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3740 Le scénario de contingence qui a été élaboré de façon très préliminaire, c'est des camions comme vous dites, des petits camions, et c'est loin d'être le trois millions de tonnes (3 M t) qui vont vers Grande-Anse dans des entrepôts temporaires, avec des convoyeurs temporaires. Tout ça reste à affiner, mais ça pourrait ressembler à quelque chose comme ça.

3745 C'est totalement inefficace, et comme disait mon collègue, on espère ne jamais se servir de ce genre de scénario.

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

Donc ça irait à Grande-Anse temporairement, parfait.

3750

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous une autre question?

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

3755

Oui, j'aurais une deuxième question.

Port Saguenay a commencé les consultations pour l'aménagement du port qui va servir pour le transport du minerai, le Conseil régional de l'environnement a déjà été rencontré par le promoteur.

3760

Contrairement au plan d'Arianne Phosphate, on nous a signifié leur volonté d'en faire un port multiusager, donc contrairement au plan qui avait été initialement présenté, donc qui était vraiment destiné au seul usage d'Arianne Phosphate.

3765

Donc Port Saguenay nous a mentionné qu'il avait vraiment une volonté d'en faire un port multiusager puis développer, en fait aller chercher le plus de potentiel possible pour développer pour d'autres usages.

3770

Donc comment le projet minier va s'arrimer avec ces changements au niveau portuaire?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Avec d'autres usagers.

3775

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

Avec d'autres usagers. Entre autres, on parle d'un chemin dédié au transport au sud de la 172, donc s'il y a d'autres usagers, quelle problématique ça pourrait amener?

3780

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Par où ils vont passer, est-ce qu'ils vont partager le chemin! Monsieur Arseneault.

3785

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Le directeur général, monsieur Carl Laberge a clairement dit hier que le seul client actuellement qui justifiait la construction de leur port du côté nord, c'était Arianne Phosphate.

3790

Un élément d'entente qu'on a, et vous allez voir dans la lettre d'entente, qu'on a avec Port Saguenay, c'est qu'on garde la priorité.

3795 Maintenant, monsieur Carl Laberge, si j'ai bien compris, on pourra vérifier son intervention hier, il n'est pas du tout fermé à avoir d'autres clients éventuellement dans cinq (5) ans, dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans.

Il faut comprendre que l'utilisation du port, c'est un bateau par semaine. Donc lui, il est en développement économique aussi, donc il l'a dit hier qu'il n'était pas fermé à avoir d'autres usagers.

3800 Donc deux (2) points importants! Présentement, le quai se construit avec un seul client. Se justifie avec un seul client. Nous avons priorité, pour répondre à la deuxième partie, nous avons dans la lettre d'entente priorité sur l'utilisation de l'installation.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3805 Ça répond à votre question?

**PAR M. TOMMY TREMBLAY :**

3810 Oui, c'est correct.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3815 Très bien. On vous remercie, monsieur Tremblay.

---

**YVES GAUTHIER (Nancy Lavoie)**

3820 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle Yves Gauthier.

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

3825 Monsieur Gauthier est absent, mais il m'a fait part de ses questions, donc est-ce que c'est correct?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3830 Est-ce qu'il vous a autorisée à le remplacer?

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

3835 Oui. Mon nom est Nancy Lavoie.

Sa question concerne l'effet du phosphore dans l'eau. Donc ce qu'on a appris cet après-midi, monsieur Gauthier était présent et moi aussi, c'est que la roche d'apatite n'a aucun effet sur les poissons. Si on met une roche d'apatite dans un aquarium, il n'y a pas d'effet.

3840 Si on met le concentré d'apatite aussi dans un aquarium en fine poussière, il n'y a pas d'effet non plus pour les poissons d'un aquarium.

3845 Toutefois, lorsqu'on acidifie le milieu, le phosphate, le phosphore pourrait devenir biodisponible.

Donc la question est : Est-ce que les pluies acides et le choc acide printanier dû à la fonte des neiges est pris en compte pour la biodisponibilité du phosphate dans le milieu environnant et dans l'eau et dans l'effluent?

3850

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arseneault.

3855 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Je vais vous proposer les observations suivantes. Le phénomène d'eau acide au printemps et des pluies acides, l'eau dans le Bouclier canadien est relativement acide, c'est un phénomène qui existe depuis des millions d'années.

3860

L'eau de surface au lac à Paul est en contact avec des roches qui contiennent de l'apatite. Nous avons échantillonné l'eau de surface, l'eau souterraine et il n'y a pas de lac qui contient des concentrations de phosphate plus élevées que dans n'importe quel autre lac du Bouclier canadien.

3865 Ceci étant dit, il faut faire attention. Une roche dans le fond de l'eau, d'apatite, et si vous la broyez et vous mettez ça en suspension dans un aquarium, comme n'importe quelle particule en suspension, c'est nocif pour les poissons, parce que c'est des particules en suspension.

3870 Comme j'ai expliqué ce matin, la solubilité dépend de plusieurs facteurs, plusieurs facteurs; on a échantillonné tous les lacs. J'ai moi-même parcouru tous les lacs aux alentours, dans la zone de la Pourvoirie du lac à Paul, de tout le site minier, on les a échantillonnés, et en termes de biodisponibilité actuellement, c'est-à-dire du phosphate soluble, il n'y en a pas.

Maintenant, l'apatite, que ce soit en grain ou en roche, c'est la même solubilité. Ce qui change, c'est la vitesse avec laquelle elle va atteindre la saturation.

3875

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Une petite question. En tant que chimiste, est-ce que vous pourriez nous fournir tout simplement le diagramme de la solubilité en fonction du pH pour l'apatite?

3880

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Je pourrais le chercher, mais c'est assez complexe, là.

3885

C'est le genre de diagramme qui est fait de façon empirique. C'est-à-dire que vous êtes en laboratoire – il faudrait que je cherche une étude qui a fait exactement ces recherches-là – vous êtes en laboratoire, vous parlez de pH, et vous mesurez la solubilité.

3890

Et là, ça dépend de d'autres facteurs aussi, la dureté de l'eau, la température. Quand je dis la dureté, c'est le calcium, c'est le magnésium, les autres métaux, la conductivité, ça dépend...

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3895

Non en fait, je demande juste, vous savez, dans les "textbooks", on a des courbes classiques dans les conditions idéales et comparables quels que soient les minéraux!

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3900

C'est très rare qu'on trouve l'apatite dans les "textbooks" sur cette forme-là.

Donc on a trouvé certaines informations, vous vous souvenez que le  $K_{ps}$  est à la dix exposant moins cent dix-huit ( $10^{-118}$ ). C'est vraiment des recherches qui sont très spécifiques.

3905

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des données semblables?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3910

Il nous a été fourni un diagramme de solubilité du phosphate que je pourrais peut-être rendre disponible.

3915 J'aimerais peut-être revenir! C'est sûr que la disponibilité du phosphate, bon, on sait que dans les conditions acides, ça peut être plus, et les conditions peuvent varier dans le temps pour différents phénomènes qu'on contrôle pas.

3920 Et c'est pour cela que le ministère parle plus du phosphate total pour justement éliminer tout risque qu'il y aurait plus de dissolution qu'on n'avait pas prévue, parce qu'il y a eu des conditions spécifiques qui ont changé les composantes de l'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3925 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Excusez-moi, monsieur le Commissaire! Madame Côté m'a fait penser qu'on nous avait remis ce graphique-là qui, je pense, pourrait répondre à votre interrogation, c'est-à-dire la solubilité en fonction du pH. Puis comme je vous dis, ça dépend de d'autres facteurs.

3930 Mais je pense que ça pourrait bien répondre. À pH 6 par exemple, c'est quand même dans des eaux naturelles relativement acides, on retrouve, selon ce graphique, trente et un microgrammes par litre (31 µg/l) de phosphate. Donc ça, c'est point zéro trois milligramme par litre (0,3 µg/l) de phosphate.

3935 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien, on aimerait bien avoir ce graphique, merci.

3940 **PAR Mme NANCY LAVOIE :**

Je pourrais juste mentionner les pluies acides, bien, en bas du cinquantième parallèle, on parle d'environ quatre (4), quatre point cinq (4,5), il me semble que la moyenne est de quatre point trois (4,3) au niveau des pluies acides. C'est plus que six (6), c'est beaucoup plus acide que six (6).

3945 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

3950 Il n'y a pas de lac répertorié dans le Bouclier canadien qui a quatre (4) de pH. Les pluies se mélangent avec les eaux de surface, et c'est ce pH final qui détermine la solubilité de la roche.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Je partirai pas un débat là-dessus, mais par contre, vous aurez le diagramme donc vous pourrez faire votre propre estimation. Merci.

3955

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Gauthier avait une autre question?

3960

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

Oui, puis elle est assez courte. Que retirent la MRC et les municipalités touchées par le projet?

3965

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Que?

3970

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

Bien, que retirent, est-ce que c'est seulement une valeur au niveau des taxes foncières? Est-ce qu'au niveau de l'employabilité, parce qu'ils sont favorables d'emblée à changer plusieurs règlements, donc que retirent les MRC d'un projet comme ça?

3975

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer avec la MRC.

3980

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

Si vous me donnez un instant, je vais faire référence à un document que nous avons.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3985

Est-ce que nous avons la MRC Fjord-du-Saguenay qui est dans la salle?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

3990

Nous avons, madame la Présidente, nous avons commandé une étude sur les retombées économiques à la MRC du projet Ariane Phosphate qui nous a été transmise récemment. Ça date



d'à peu près, de moins d'un mois, justement pour évaluer dans la MRC quelles étaient les retombées.

3995 Je pourrai peut-être voir si on peut déposer le document auprès de la Commission. C'est un document assez volumineux.

Mais ce que je pourrais vous dire, c'est que les conclusions strictement MRC étaient difficiles à évaluer, compte tenu de la diversité de nos communautés et de la géographie du territoire.

4000 Mais je crois savoir qu'il y a des données qui ont été données ce matin par le directeur général de la municipalité qui sont plus précises par rapport au cas de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord, et c'est là que les principales retombées se font au niveau économique, au niveau de la MRC.

4005 Et peut-être indirectement, on avait demandé dans cette étude-là de connaître les retombées sur le volet touristique, sur le fait notamment qu'il pourrait y avoir un accès au territoire sur une période annuelle, sur quatre (4) saisons. J'ai pas les chiffres en tête de mémoire sur les retombées possibles, mais ce sera dans l'étude qu'on pourra vous déposer, le cas échéant.

4010 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors les municipalités, Saint-Fulgence d'abord!

4015 **PAR M. JIMMY HOUDE :**

Je vais déposer l'étude qui a été faite par Raymond Chabot que je vous ai présentée cet après-midi.

4020 En gros, ça générerait environ deux cents (200) emplois directs et indirects sur le secteur du parc industriel, des revenus potentiels d'environ six cent mille dollars (600 000 \$) pour les municipalités Sainte-Rose et Saint-Fulgence qui ont été estimés par Raymond Chabot.

4025 L'étude va être disponible demain, je vais vous faire des copies, je vous dépose ça demain matin.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. La même réponse pour Sainte-Rose, merci.

4030 Ça va?

**PAR Mme NANCY LAVOIE :**

Merci.

4035

---

**MICHÈLE MARTIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4040

Monsieur Denis Jean. Madame Michèle Martin. Bonsoir madame Martin.

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

4045

Madame Parent, monsieur Locat. Alors je m'intéresse particulièrement au fait qu'on fait face ici à une installation d'une mine à ciel ouvert dans un territoire où on retrouve l'omble de fontaine, un territoire aussi où on croise des rivières à saumon.

4050

Alors je voudrais savoir s'il y a eu des études de risque toxicologique pour l'environnement par exemple? Tantôt, on a parlé au niveau de la santé, on a eu un peu plus d'information sur la santé respiratoire, mais là, j'aimerais ça savoir, est-ce que par exemple, vous savez qu'on est dans un secteur où il y a quand même des vents importants? Et on sait qu'avec les mines à ciel ouvert, les vents par exemple peuvent apporter les poussières fines, les poussières de route et les émissions diffuses sur une très longue, je lisais quasiment des centaines de kilomètres.

4055

Alors est-ce qu'il y a eu par exemple une évaluation d'impact par rapport au dépôt de ces poussières-là sur les rivières ou les milieux plus fragiles en termes d'eau? Alors voilà ma question.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4060

Monsieur Arseneault.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4065

Selon la directive reçue, nous avons procédé à une modélisation atmosphérique et nous sommes tenus, suite à cette modélisation, d'apporter les mesures d'atténuation pour respecter en tout temps ou presque, il y a des petites nuances là-dessus, mais par principe en tout temps les critères de qualité de l'air à la limite, plutôt, je ne me souviens plus si c'est deux cents (200 m) ou trois cents mètres (300 m) des activités.

4070

4075 Donc c'est la modélisation qui nous informe. Je pourrai peut-être inviter, si c'est pertinent, notre expert monsieur Pascal Rhéaume à parler de la modélisation atmosphérique en ce qui a trait – donc en respectant les normes des poussières fines, de poussières de roche, de poussières de route, bien, on était en bas des normes de la qualité de l'air ambiant.

On considère que les risques sont mineurs, minimes.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4080 Madame Martin, en fait, votre question c'était, est-ce que la faune?

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

4085 En fait, comme je vous ai dit hier, je viens du Nord-du-Québec, alors je suis Métisse-Crie et Innue. On a beaucoup de membres des Premières Nations du Nord-du-Québec qui ont été contaminés par le mercure.

4090 Alors moi, je trouve qu'on manque de données à savoir est-ce que tous les produits chimiques et physico-chimiques qui vont être utilisés dans toute la transformation du minerai, qui vont être des poussières, d'émissions, vont se ramasser dans l'eau; est-ce qu'ils vont se ramasser dans le poisson, puis dans le poisson, est-ce que ça va avoir un impact quand on va manger ces poissons-là? Un.

4095 Puis aussi sur la reproduction des milieux qui sont quand même fragiles en termes de l'omble de fontaine et de saumon aussi qui se retrouve dans la rivière Sainte-Marguerite et dans une autre rivière dont je ne me rappelle pas le nom, qui se déverse vers Pessamit.

4100 Voilà ma question. Est-ce qu'il y a eu une évaluation de ces risques-là par rapport à ce qui va se retrouver dans les poissons qui sont consommés, je vous rappelle, par les Innus qui utilisent le territoire, et même tous les pêcheurs qui pêchent dans ces coins-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4105 Du côté de la Faune, est-ce que vous pouvez nous éclairer à ce niveau-là?

**PAR Mme SOPHIE HARDY :**

4110 Non, ce serait probablement plus au niveau de l'Environnement pour les taux de contamination, si ça répond aux normes de l'Environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors madame Côté.

4115 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

4120 Oui. Premier élément, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de dispersion, d'où l'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère qui dit que les normes qui ont été conçues, justement pour ne pas avoir d'impact sur la santé, et sur la consommation, dit qu'à la limite, et comme nous sommes en territoire public, en territoire public nous avons, parce que le règlement – je vais entrer dans les détails!

4125 L'article 202 a un vide juridique, c'est-à-dire qu'il prévoit à la limite de propriété en territoire municipalisé. Mais en territoire public, il n'y a pas de limite en tant que telle de propriétés, donc comme règle administrative qu'on applique, on exige que le règlement soit respecté à trois cents mètres (300 m) des installations. Ça, c'est le premier élément.

4130 Donc pour ça, on demande au promoteur de faire une modélisation atmosphérique pour s'assurer qu'au-delà du trois cents mètres (300 m), les normes vont être respectées.

4135 Autre élément, on prévoit et on exige un suivi annuel de l'effluent, des effluents avec des essais de toxicité aiguë pour justement voir s'il y a des doses qui pourraient être, des rejets qui pourraient causer des problématiques. Donc c'est dans le suivi.

4140 Je vous cacherai pas que présentement, le type de mine que nous avons, on n'appréhende pas des contaminations comme le mercure ou le cadmium. Mais les analyses vont être faites pour s'assurer qu'il n'y en a pas et pour s'assurer – et nos suivis qu'on fait faire, c'est pour justement pouvoir réagir.

4145 Parce que là, il n'y a rien qui nous indique une potentialité, mais on fait quand même faire le suivi pour pouvoir réajuster le tir s'il y avait des choses qu'on n'avait pas prévues.

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

4150 Je trouve ça très important le principe de précaution, parce que dans les années soixante, on ne le savait pas non plus qu'il allait y avoir du mercure comme ça qui allait contaminer. Moi, mes parents sont pris avec ce problème-là parce qu'ils ont trop mangé de poisson contaminé.

4150 Alors je pense que le principe de précaution est extrêmement important quand on joue avec toute la question des minerais. Alors j'espère qu'on va en tenir compte dans les analyses et qu'on va être assez sévère à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4155 Moi, j'aurais une question concernant premièrement, peut-être pour le promoteur, est-ce que vous avez une courbe, vous en avez sûrement une courbe granulométrique des résidus ou quelques courbes granulométriques des résidus qui permettraient de déterminer déjà leur sensibilité, qui pourraient être emportés par le vent?

4160 En tout cas, vous en avez sûrement. Ce serait bien de les déposer.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4165 Bien, ce qu'on a, c'est qu'on a des courbes granulométriques après la partie broyage du minéral.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4170 Donc ce qui devrait être représentatif des résidus.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Absolument, absolument, c'est la même chose. Donc oui, on a ça.

4175 Je peux inviter mon collègue à vous en parler.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4180 Non, ça va, juste m'envoyer la courbe.

L'autre chose, où est-ce que vous avez pris les données météorologiques, si on vient d'entendre qu'il n'y a pas de station météo, surtout pour les vents, pour pouvoir modéliser?

4185 Alors quelle est la station météo de référence qui a été utilisée pour la modélisation des poussières dans l'atmosphère?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Je vais appeler notre spécialiste Pascal Rhéaume à répondre à cette question-là.

4190

En attendant, je vais juste vous mentionner que parmi les engagements qu'on a pris, nous allons installer une station météo au site minier.

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

4195

Bonjour, Pascal Rhéaume, qualité de l'air, WSP. Tel que mentionné, dans le secteur il n'y a pas de station météo représentative. Il y a quelques stations météo d'Hydro-Québec et quelques stations météo qui rapportent des données météorologiques mais pas aux heures.

4200

Or dans le contexte des modélisations, on doit avoir des modélisations à toutes les heures. Donc pour ce faire, on doit créer des données météorologiques.

4205

Et pour ce faire, on utilise des modèles météorologiques et en l'occurrence ici, je pensais qu'on l'affichait, on utilise des données météorologiques qu'on appelle MM5, c'est un modèle technique qu'on appelle Mesoscale qui est utilisé pour les prévisions météorologiques.

Et à partir de ces modèles météorologiques là, on a confectionné quarante-trois mille (43 000) heures de données météorologiques pour le site.

4210

Est-ce que vous voulez plus de détails?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4215

Donc pour l'instant, vous avez créé votre propre station météo, d'après ce que je comprends?

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

4220

On n'a pas créé la station comme telle, on a créé les données météorologiques qu'une station dans le secteur pourrait mesurer.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4225

Et c'est le modèle qui prend en compte les conditions topographiques, naturellement?

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Ah, qui prend en compte tous les paramètres topographiques, l'utilisation du sol, les bassins, les champs de vents, en altitude, en trois (3) dimensions. C'est des modèles très très complexes.

4230

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais votre modèle ne peut pas deviner quels devraient être les vents dominants?

4235

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

On utilise tous les vents, comme on le mentionne ici, pour cinq (5) années. Donc les vents dominants sont à l'intérieur du modèle météorologique aussi.

4240

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous les avez pris où, les données, pour les vents dominants?

4245

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Bon, premièrement, les vents dominants, c'est pas un phénomène qui est étudié dans la dispersion, puisque nous, les principales préoccupations, c'est à la journée. C'est des scénarios quotidiens. Donc le vent dominant annuel n'a pas un impact aussi significatif que la majorité des gens puissent penser.

4250

Par contre, bien sûr, on a fait des vérifications des roses des vents, puis on a des roses des vents peut-être qu'on peut présenter.

4255

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Non mais si déjà vous pouvez nous donner la carte de la position de la rose des vents ou s'il y a un rapport, est-ce qu'il y a une annexe?

4260

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Oui, toute la rose des vents est présentée dans notre rapport de modélisation.

4265

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Dans une annexe?

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Oui.

4270 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bon, ça répond à ma question.

4275 **PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Ça répond?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4280 Oui, oui, c'est correct.

**PAR M. PASCAL RHÉAUME :**

Puis on les voit affichées ici.

4285

Donc on présente ici les cinq (5) années météorologiques qui ont été confectionnées à partir des données MM5 et les roses des vents bien sûr ont été comparées avec des stations environnantes pour se donner une idée.

4290

Mais les données météorologiques ont bien sûr été approuvées par le ministère de l'Environnement.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4295

OK, c'est bien. Bon, ma question qui vient avec ça ici, ce serait concernant – je reviens aux résidus toujours! Il y a des questions qui sont à l'occasion posées, on pense aux contaminants potentiels, bon, on a dit qu'il n'y avait pas de métaux, il n'y a pas de danger, mais certaines personnes associent à l'occasion les roches, donc le phosphate, l'apatite, avec aussi des minéraux qui peuvent être contenus dans les terres rares, ainsi que des matériaux radioactifs. Enfin, les terres rares sont souvent un peu associées aux minéraux radioactifs.

4300

Alors la question que je poserais ici, relativement à la présence d'éléments radioactifs, et plus précisément de l'uranium dans le gisement, comment est-ce que vous jugez la caractérisation effectuée par le promoteur à cet égard?

4305



Et ensuite, quelles sont les exigences pour des matériaux contenant des éléments radioactifs?

4310

Et quel serait – en tout cas, j'ai deux (2) autres questions.

On va commencer par la première! Quelle est votre opinion donc sur les analyses qui ont été faites concernant le potentiel d'une teneur, potentiel donc possible en uranium ou en terres rares?

4315

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Écoutez, on a demandé à la minière de faire des analyses des coproduits en terres rares et en uranium et en radium.

4320

Et notre critère présentement pour juger de la dangerosité est la norme qui est dans le Règlement sur les matières dangereuses, le facteur S. Alors on a demandé dans ces caractérisations de faire, de se comparer avec cette norme-là pour voir s'il y avait danger, et c'était inférieur.

4325

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est bien. Sinon, vous avez des procédures qui pourraient être suivies au cas où des fois, dans l'évolution d'exploitation minière? Parce qu'ici, on revient à la même question que tout à l'heure, à savoir le nombre d'échantillons qui a été utilisé, est-ce qu'il est représentatif des différentes séquences d'extraction minière?

4330

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

4335

Présentement, nous avons jugé, c'est les mêmes quantités d'échantillons, pour juger, comme j'ai répondu ce matin – je pense que je commence à être un peu fatiguée, je vais vous l'avouer, je commence à être un petit peu fatiguée!

4340

Bon, ce qu'on a reçu au niveau d'échantillons, au niveau de la recevabilité, on a défini que c'était suffisant, mais nous allons faire l'analyse et, comme je vous disais ce matin, on se garde une petite gêne pour peut-être demander des informations complémentaires lors de l'analyse.

4345

Mais présentement, on jugeait que c'était suffisant.

Et quand vous parlez au niveau des normes, là, on fait affaire à des produits radioactifs naturels. Santé Canada a des lignes directrices pour encadrer les produits d'origine naturelle. Et pour plus d'encadrement, bien là, je vais vous référer, il y a eu un BAPE d'uranium qui devrait

déposer son rapport bientôt, peut-être que nous aurons des recommandations et des façons de faire, et le ministère va s'ajuster.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4350

Merci beaucoup.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4355

Monsieur le Commissaire, en ce qui concerne l'uranium, les terres rares, on a beaucoup de données qu'on peut présenter s'il y a des besoins pour rassurer tout le monde, là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4360

Bien, si elles sont déjà dans le rapport, c'est correct, mais si ce sont des nouvelles données, bien, on serait heureux de les avoir.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4365

Non, c'est toutes les données qui sont dans l'étude d'impact.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4370

C'est pour ça, si c'est pas nouveau, ça va.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Donc, comme madame Côté l'a bien expliqué, il n'y a pas de risque de ce côté-là.

4375

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est correct, la réponse est bonne, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4380

Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

4385 Ma deuxième question concerne, j'aimerais savoir s'il y a un plan d'urgence qui a été prévu en cas de déversement accidentel de produits toxiques par exemple dans l'environnement, ou en cas de grand feu aussi?

4390 Parce qu'avec la surutilisation comme ça de l'espace et tout, alors j'aimerais savoir si la Santé publique a prévu quelque chose ou s'il a été prévu quelque chose avec le promoteur?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4395 S'il y avait un déversement dans le lac par exemple.

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Oui. Ou dans une des rivières ou dans la nappe phréatique, par exemple.

4400 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Effectivement, madame la Présidente, pour rassurer les gens, nous avons présenté dans l'étude d'impact un plan des mesures d'urgence autant dans la phase exploration que dans la phase construction que dans la phase exploitation.

4405 Les plans des mesures d'urgence incluent des procédures en cas de déversement de produits dangereux, comme par exemple la soude caustique, donc nous aurons inévitablement un réservoir.

4410 Donc pour rassurer tous les gens, nous avons un plan des mesures d'urgence. Et nous avons pris l'engagement, lorsque le projet sera approuvé, sur les rails, nous avons pris l'engagement de rencontrer les intervenants, les MRC, les municipalités, les communautés autochtones aussi vont être rencontrées pour présenter le plan de mesures d'urgence.

4415 Nous avons une présentation sur le plan des mesures d'urgence aussi, mais il est dans l'étude d'impact. Ils sont dans l'étude d'impact.

**PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

4420 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Martin.

4425

---

**JOSÉE VERMETTE**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rémi Néron. Il n'est pas là.

4430

Yves Gauthier.

4435

Josée Vermette. Rebonsoir.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Bonsoir. Alors si je comprends bien, présentement, on parle pour une compagnie minière, on va faire une route puis on va faire un port, est-ce que c'est un nouveau principe de développement durable, ça?

4440

**PAR LE COMMISSAIRE :**

À qui adressez-vous la question?

4445

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

À tout le monde.

4450

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vais aller à madame Côté.

4455

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Ça fait pas partie des seize (16) principes du développement durable dans la loi!

4460

Par contre, ça fait partie du questionnement et de l'analyse qu'on doit avoir pour l'acceptabilité du projet.

Maintenant, nous, on va faire une partie qui est le projet minier et sa route et il y aura une deuxième partie de faite.

4465 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

4470 Est-ce qu'il y aurait moyen d'étudier si une route alternative pourrait servir à plus d'une compagnie minière? Je pense à la mine Jordan et la mine Radisson, qui se situe respectivement à l'est du lac à Paul et directement au nord de Forestville, et la mine Radisson est au nord-est de Forestville.

Est-ce qu'il y aurait moyen de faire peut-être une route qui pourrait satisfaire ces trois (3) mines-là au lieu de faire juste une route qui satisferait seulement une compagnie minière?

4475 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est une bonne question, on a parlé hier d'un genre de plan stratégique pour le Plan Nord.

4480 Par contre, je vais demander au promoteur s'il partagerait sa route avec une autre compagnie minière?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4485 Je vais préciser quelques éléments, madame la Présidente.

4490 D'abord, nous utiliserons une route existante. C'est une route publique, ce n'est pas la route qui va appartenir à Ariane Phosphate, elle est ouverte à n'importe qui qui veut utiliser cette route-là qui pourra l'utiliser. Donc on n'a pas à donner de permission à personne pour utiliser cette route-là.

Nous, on va la mettre à niveau et ça demeure une route publique qui est la propriété du ministère des Ressources naturelles.

4495 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

4500 Alors si après l'avoir mise à niveau, vous démarrez vos opérations, et puis un an après, il y a une autre installation minière quelque part dans le secteur qui pourrait utiliser la route et descendre au port, vous avez toujours payé la route, quelqu'un d'autre l'utiliserait, est-ce qu'il y aurait...

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

On ne peut pas empêcher quelqu'un d'utiliser la route. Il y aurait certainement des visites qui se feraient pour partager les frais d'entretien.

4505

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

4510

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Je suis pas certain si c'est exactement comme ça que je l'avais comprise. Je pense que si votre question est à l'effet, qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'il existe une planification du transport routier pour les mines au Nord, est-ce qu'il y aurait moyen d'optimiser le réseau!

4515

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Oui.

4520

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors votre question, je pense qu'on pourrait l'adresser directement aussi à ceux qui s'occupent du Plan Nord et qui devraient, eux, pouvoir nous répondre, à savoir comment est-ce qu'ils voient cet aspect-là.

4525

On en a parlé un petit peu hier, comme a dit en début madame Parent, mais je pense qu'on pourrait l'adresser tout simplement au Plan Nord et eux pourront répondre.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

4530

Parce qu'il y a certainement d'autres mines, mais elles sont un petit peu plus à l'est, puis pour eux autres, ça va être un grand détour de venir passer là. Donc on fait une route et un port pour une minière.

4535

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Si je me trompe, on pourra me corriger, mais il est prévu, même je pense que ça va être demain ou bientôt, il y a un document qui va être déposé qui vient du secrétariat du Plan Nord et qui parle un peu de ces grands éléments là, du développement des ressources naturelles. Espérons que les réponses à vos questions y seront.

4540

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

D'accord. Ma deuxième question.

4545 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous la passer.

4550 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Vous allez me revoir après, sinon.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4555 Allez-y.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

4560 Comment le volet transport du projet d'Arianne Phosphate, à raison de deux mille cinq cents (2500) camions par année, s'inscrit dans le plan de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4565 Bien, on a répondu un peu au niveau du type de camions qui seraient utilisés.

Monsieur Arseneault, est-ce que vous avez d'autre chose à rajouter là-dessus?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4570 Je pense qu'on a mis en lumière tous les efforts qui sont faits pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre.

4575 Je vais mentionner par exemple une usine cent pour cent (100 %) électrique. J'ai pas vu ça souvent dans ma carrière, on va inviter les gens à venir voir une usine qui n'a pas de cheminée!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4580 Merci.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Je pensais peut-être plus au transport, là.

4585 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais il ne faut pas oublier, on parlait de développement durable, il y a l'aspect écologique mais il y a aussi les aspects humains et économiques qui entrent en ligne de compte.

4590 Tantôt, on a parlé avec le promoteur, il nous a expliqué la position concernant le transport par train, les avantages et désavantages, alors il faut mettre ça tout ensemble.

**PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

4595 OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

4600

---

**STÉPHANE POIRIER**

4605 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Stéphane Poirier.

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4610

J'étais plus certain que j'aurais la chance de passer ce soir. Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

4615 J'ai une petite question. Bien, j'ai trois (3) questions finalement, mais peut-être qu'on pourra réduire à deux (2).

Je représente finalement mon père. Mon nom est Stéphane Poirier. Mon père est propriétaire des lots voisins immédiats du terminal, donc le lot 3, le lot 4 et le lot 5 à Sainte-Rose-du-Nord. Le terminal est sur le lot 2.

4620



Pour la petite histoire, le terrain a été acheté dans les années soixante-dix après l'émission d'un rapport du ministère des Ressources naturelles disant que le secteur de cap au Leste était un des plus beaux secteurs avec vue sur le Saguenay. Donc cette propriété-là appartient à la famille depuis plusieurs années.

4625

Je représente mon père aujourd'hui parce qu'il ne peut pas se présenter pour des raisons de santé, des ennuis de santé.

4630

Ce qui est prévu sur ce terrain-là depuis de nombreuses années, donc on parle des lots 3 et une partie du 4 qui ont un front sur l'eau immédiatement, donc on peut imaginer que ça peut avoir un impact sur l'utilisation qu'on peut faire du terrain, sachant qu'il y a un terminal maritime qui va être installé.

4635

Donc ce qui était envisagé depuis de nombreuses années, c'est le développement de villégiature de ce terrain-là pour faire une fondation, donc mon père a fait une fondation pour l'étude des descendants et il a présentement une préoccupation par rapport à ce projet-là qui a été monté depuis de nombreuses années. Donc l'impact potentiel sur le développement de la propriété en relation avec le projet.

4640

Je comprends que le projet du terminal ne fait pas partie de l'étude d'impact, mais il y a quand même un impact.

4645

Donc la question, c'est : Est-ce que le promoteur a évalué justement l'impact sur la limitation du potentiel de développement des propriétés voisines qui ne font pas partie finalement de l'ensemble des ententes qui ont été conclues?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4650

Juste une question pour bien me situer. Est-ce que les lots 3 et 4 vont jusqu'à la route?

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Bien...

4655

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une carte qui pourrait illustrer?

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4660

3, 4 et 5 sont perpendiculaires au Saguenay. Donc le 2 est adjacent au lot 3.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4665

Qui vont du Saguenay jusqu'à?

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4670

Exactement, jusqu'à, je dirais, le rang F et le rang E, qui se rend ensuite de ça au chemin du Cap à l'est. Donc essentiellement, c'est tout près du lac Neil également.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4675

OK, à peu près vis-à-vis le lac Neil.

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, exactement.

4680

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous avez sûrement plein de cartes que vous pouvez nous projeter, je suis certain!

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4685

Donc essentiellement, peut-être que c'est un peu difficile...

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4690

Regardez monsieur, prenez un pointeur et allez-y à l'écran!

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4695

OK, oui. Donc essentiellement le terminal, les silos sont aménagés sur cette partie avec le débarcadère vers le Saguenay, donc les lots 3, les lots de mon père sont ceux-ci, à cet emplacement-là.

4700 Donc là, malheureusement, on ne voit pas le front d'eau du lot 3 et du lot 4, par contre le 3 et 4-partie sont sur le Saguenay directement. Donc c'est un site assez exceptionnel. On voit la topographie, il y a beaucoup de beaux points de vue sur le secteur.

4705 Donc comme je le mentionnais, ce qui est prévu, c'est vraiment de faire un développement, ça fait plusieurs années, il y a eu un chemin de pénétration qui a été aménagé voilà peut-être vingt (20) ans, puis maintenant, il reste à faire le développement. Donc la question c'était ça.

Est-ce que le fait d'avoir le terminal et d'avoir évidemment un terminal maritime immédiatement sur le bord de l'eau dans le secteur, est-ce que le promoteur a envisagé l'impact que ça peut avoir sur les propriétés vraiment adjacentes?

4710 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'imagine qu'il pourrait y avoir des impacts d'abord visuels, utilisation. Vous aviez une carte hier qui montrait les vues à partir de la route, à partir du chemin, alors j'aimerais que vous nous expliquiez, est-ce que des lots de monsieur, on va voir les silos, est-ce qu'on va les voir?

4715 Après ça, il faudra nous parler du bruit, est-ce qu'on va être impacté par le bruit?

Quel type de développement de villégiature est prévu?

4720 **PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Ce qui était prévu, c'était d'aménager des secteurs d'à peu près trente (30) acres, donc morceler le terrain à trois cent cinquante (350) acres, donc faire une dizaine de terrains peut-être, ou peut-être un peu moins, pour vraiment cibler les secteurs qui ont la plus belle vue.

4725 Donc je vous dirais qu'il y a quatre-cinq (4-5) secteurs vraiment avec une vue exceptionnelle sur la baie, sur les monts Valin, sur le Port de Grande-Anse aussi et Chicoutimi qu'on voit au loin.

4730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et c'était des lots résidentiels?

4735 **PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, c'est ça. Bien, villégiature! Il y a rien de morcelé encore, il y a rien de défini, mais c'est vraiment dans la fondation, la propriété est cédée à la fondation, et pour financer la fondation, c'est le développement qui est prévu de la propriété.

Donc ça se fera pas évidemment de son vivant, mais c'est la succession qui devra développer ça.

4740

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné dix (10) terrains, est-ce que c'est les mêmes terrains qu'espère développer la Ville de Sainte-Rose-du-Nord?

4745

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

J'ai aucune idée, non, je croirais pas.

4750

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est ce qu'on mentionnait tout à l'heure, développer dix (10) par année.

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4755

C'est peut-être dix (10) en plus des dix (10) autres.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4760

On voit pas les lignes des silos, ce que vous voyez en plus foncé, c'est l'endroit où vous allez voir la zone de manipulation du produit.

Donc il y a quand même une grande partie, juste peut-être au-dessus de la montagne, c'est de valeur qu'on ne voit pas sur cette carte-là exactement la ligne des lots.

4765

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez parler dans votre micro s'il vous plaît?

4770

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Excusez-moi. Mais peu importe, vous savez madame, un chemin, les installations futures portuaires, peu importe où elles vont être installées, il va y avoir un voisin. Ça, c'est inévitable.

4775

Donc le chemin, vous voyez en foncé les zones avec vue sur l'aire d'entreposage. Donc vous voyez, si je comprends les lots de monsieur, c'est en bas à peu près au centre, c'est l'endroit en haut de la montagne où il va pouvoir voir les silos.

Donc de chaque côté de la montagne, il ne les verra pas.

4780 Nous sommes responsables de l'endroit où ils sont situés. Ce sera certainement des considérations à voir en consultations publiques avec le projet de Port Saguenay aussi.

On a un autre visuel aussi qui peut être intéressant.

4785 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais avant d'enlever celui-là! Donc on parle de la tache rouge en bas du plan.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4790 Oui qui est le dessus d'une montagne.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4795 Donc ça, c'est une zone qui aurait une vue sur les installations sur le silo?

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4800 Exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc on parle du terrain de monsieur.

4805 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Oui. Je vais demander peut-être à monsieur André Pedneault de venir expliquer ce visuel-là.

**PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

4810 Permettez! Alors madame la Présidente, cette carte-là est issue d'une préoccupation – puis encore une fois, je ne veux pas me substituer à Port Saguenay – par contre, dans une préoccupation où on a travaillé ensemble, on a rencontré les gens de Cap au Leste qui avaient exprimé une préoccupation au niveau de visuel, au niveau de préoccupation sonore.

4815 Nous avons fait développer ce visuel-là qui montre que les superficies en rouge, c'est celles où finalement, tu es en promontoire par rapport aux infrastructures du terminal maritime, et ça

4820 montre les secteurs d'où à ce moment-là, tout ce qui est en rouge dans un périmètre de cinq kilomètres (5 km), tout ce qui est visible, les infrastructures seraient visibles à partir, partout où vous voyez du rouge, ça veut dire que vous êtes capable de voir les infrastructures du terminal, particulièrement au niveau des silos.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4825 Monsieur Poirier, ça vous donne une indication de la partie de chez vous où ce serait visible, les installations.

Je vous invite à utiliser cette information pour rédiger votre mémoire.

4830 **PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4835 C'est bien, merci. Associé à ça aussi par rapport à l'étude du fédéral, je sais pas, je travaille un peu dans le milieu de l'environnement aussi, puis je sais qu'il y a une grande différence entre le fédéral, l'évaluation des impacts, le fédéral et provincial, je sais pas s'il y a moyen d'avoir une représentation qui permettrait de comparer les deux (2) processus.

Et à quel niveau, on dit tout le temps que ça va être évalué au fédéral, ça va être évalué au fédéral, mais à quelle profondeur ça va être évalué?

4840 Puis je me demandais tantôt qu'est-ce qui a été évalué pour le Port de Grande-Anse et est-ce que ça devrait ressembler à ce qui va avoir lieu pour ce projet-là également?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4845 Comme on vous l'a mentionné précédemment, c'est une autre juridiction, le port. Qu'est-ce qui sera évalué, comment ce sera évalué, là, je vous invite à aller aux consultations pour le projet de Port Saguenay, puis vous pourrez poser des questions.

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4850 Merci. Dernière petite question!

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4855 Allez-y.

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Non, si vous voulez faire du pouce sur ce que je mentionnais.

4860

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien en fait, j'avais une question au niveau de la MRC qui est la suivante! Dans sa gestion du territoire, est-ce que le fjord du Saguenay représente un élément de valeur esthétique ou un environnement naturel particulier?

4865

En fait, c'est quoi? Est-ce que vous avez des éléments de conservation du paysage qui sont pris en compte pour la MRC? C'est quoi l'importance que revêt, si on veut, le fjord du Saguenay en termes de milieu naturel pour la MRC?

4870

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

Je vous dirais, monsieur le Commissaire, que la majeure partie du fjord du Saguenay est sous affectation de conservation, étant donné la présence du Parc national du Fjord-du-Saguenay sur la majeure partie du fjord en tant que tel.

4875

Pour ce qui est de la reconnaissance des parties qui sont non affectées sous la juridiction de la Sépaq entre autres, nous, on a considéré que la bordure du Saguenay était plus à vocation récréative, et c'est pour cette raison que je disais cet après-midi que la partie en fait entre Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence, mettons où se termine le Parc national du Fjord-du-Saguenay à l'ouest et le secteur du cap Jaseux, et toute la bordure du Saguenay est sous affectation récréative. Donc par des aménagements de type léger actuellement qui sont envisagés.

4880

Et la question paysagère est considérée là-dedans.

4885

**PAR LE COMMISSAIRE :**

J'ai une autre petite question concernant, quand on regardait l'image tout à l'heure, il semblait que la structure du silo, on n'est pas dans notre mandat, mais quand même, était très proche de la limite du terrain numéro 3, si je me rappelle bien.

4890

Est-ce que pour la MRC, il y a des marges à respecter pour des installations industrielles vis-à-vis le développement qui peut se faire aux alentours?

4895

Et la question ici était à savoir est-ce que cet aménagement-là, par exemple, à cause de sa taille et de sa proximité du terrain 03 pourrait avoir un impact sur l'usage potentiel de ce terrain-là?

**PAR M. STEEVE LEMIRE :**

4900 Je vous dirais qu'actuellement, le seul élément qui considère les zones industrielles, c'est  
une zone tampon, de mémoire, qui a vingt-cinq (25 m) ou trente mètres (30 m) qui est exigée entre  
un usage de nature différente qui est contigu.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4905 OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4910 Alors pour terminer?

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4915 Oui, dernière petite question. Sur le lot 3, on pratique des activités de chasse, chasse à  
l'original. Il y a beaucoup de gens qui vont à la chasse. Les orignaux ont tendance à voyager est-  
ouest parallèle au Saguenay, essentiellement.

4920 Puis on a été chanceux, l'automne dernier, je suis allé avec mon garçon pour la première  
fois, le premier matin, on a eu un échange avec, un contact avec une femelle orignal qui arrivait du  
lot 2 finalement, parce que c'est une belle grande vallée avec une belle montagne, et le lendemain,  
je suis allé à la chasse, et on a été chanceux, sur le lot 3, à côté du terrain, on a réussi à récolter  
un orignal. On a eu un mâle avec une femelle et deux (2) veaux qui sont arrivés le matin.

4925 Donc la question, c'est : Quel va être l'impact avec deux (2) véhicules, deux (2) camions aux  
dix (10) minutes sur la route dans une route perpendiculaire à la circulation des orignaux, sur la  
chasse qu'on effectue sur la propriété? Donc une préoccupation bien personnelle.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

4930 Alors ça, c'est une observation que vous avez faite au niveau de la circulation en parallèle  
avec le fleuve, avec le Saguenay?

**PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

4935 Oui, effectivement.



**PAR LE COMMISSAIRE :**

Si je comprends bien, c'est pour la 172 que vous parlez actuellement?

4940 **PAR M. STÉPHANE POIRIER :**

Non, je parle du chemin qui descend du lac Neil vers le bord du Saguenay qui longe la propriété.

4945 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors je vais aller au ministère.

**PAR Mme SOPHIE HARDY :**

4950

Notre biologiste de la grande faune est présent dans la salle, monsieur Claude Dussault pourrait répondre.

**PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

4955

Bonsoir. Il n'y a pas beaucoup d'études qui ont été faites sur le bruit. En fait, les études sur le bruit se sont faites beaucoup au niveau des oiseaux.

4960 Par contre, sur la grande faune, il y a eu des études qui ont été faites, si je me souviens bien, dans la Réserve faunique des Laurentides où on a évalué l'impact de la route sur les orignaux, et les orignaux avaient tendance, si ma mémoire est bonne, il faudrait que je retourne voir les chiffres, c'est qu'il y avait une influence sur environ cent-cent cinquante mètres (100 m-150 m) de la route dans le cas des orignaux.

4965 Donc ce serait quelque chose qu'il faudrait que je précise, retourner dans le rapport pour vérifier ça.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4970 Si vous aviez un document là-dessus?

**PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

4975 Oui, j'ai un document au bureau.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être le déposer.

4980 **PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

Une synthèse de l'effet du bruit sur la faune qui parle de ça.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4985

C'est très bien, merci.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4990

Monsieur le Commissaire, puisqu'on a aussi un spécialiste grande faune de ce côté, peut-être, je sais pas, peut-être qu'il aurait de l'information supplémentaire à dire.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4995

Oui.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

5000

Peut-être que non, peut-être juste lui demander s'il a de l'information complémentaire, monsieur Alain Chabot.

**PAR M. ALAIN CHABOT :**

5005

Bon, dans un premier temps, je corrobore ce que monsieur Dussault a dit, madame la Présidente. Il y a très peu d'études. Et on sait que l'orignal, par comportement, n'a pas un comportement d'évitement, comme ça peut être dans le cas du loup ou du caribou forestier, des chemins.

5010

C'en est même une problématique, comme tout le monde le sait sans doute dans la salle, dans le Parc des Laurentides, c'est pas pour rien qu'on fait des barrières tout le long du chemin, même si elle est rendue double voie, ça n'a pas semblé beaucoup freiner l'élan de l'orignal pour traverser la route.

5015 Et dans ce sens-là aussi, pour avoir fait plusieurs inventaires le long de la route dont la 169, la 175 dans le passé, on constate que même les aires d'hivernage se présentent tout près des fois de la route, en bordure de route.

5020 Et l'original, s'il y a quelque chose qui semble vouloir éviter, c'est un animal qui a aussi un bon territoire avec une bonne capacité, va avoir tendance à se trouver une esquive pour contourner et aller. Ce qui l'attire, dans le fond, c'est l'habitat qui est de l'autre côté, soit pour des besoins de nourriture ou quoi que ce soit; donc il va avoir tendance à se trouver une esquive pour retourner à l'endroit qu'il voulait fréquenter.

5025 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Ça va, merci.

5030 \_\_\_\_\_  
**MARC TREMBLAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Marc Tremblay.

5035 **PAR M. MARC TREMBLAY :**

5040 Bonsoir madame la Commissaire, monsieur Locat. Moi, j'aurais une question à vous poser, c'était par rapport au phosphate en tant que tel.

Moi, je me demandais quels sont les effets au niveau de l'environnement par rapport au phosphate une fois qu'il est transformé au niveau agricole.

5045 C'est-à-dire qu'ils vont faire des produits pour mettre dans l'agriculture, je pense, un peu, c'est un peu à ça que ça sert, moi, je me demandais ça va être quoi les conséquences environnementales de ces produits-là après tant d'années, par rapport aux contaminants que ça peut occasionner comme les algues bleues, les algues vertes, des trucs comme ça?

5050 S'il y avait des études de faites par rapport à ça. Parce que c'est quand même des grosses quantités de phosphate qui vont se ramasser, comme un peu madame Pearson disait tantôt, dans l'environnement. Bien ça, ça m'inquiétait un peu.

5055 Ça peut être quoi les quantités que ça peut occasionner dans l'environnement, en fait, ces produits-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

5060 Donc vous craignez qu'il se ramasse sur le secteur en développement autour du lac à Paul une quantité qui pourrait contaminer?

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

Pas vraiment dans le lac à Paul, c'est plus une fois qu'il va être transformé, le phosphate.

5065 Mettons comme eux autres, ils ont des acheteurs, le gars qui va acheter le phosphate, qui va se servir de ces produits-là mettons en agriculture en Ontario ou un peu partout sur la planète, lui va s'en servir, il va le mettre dans son sol pour engraisser le sol.

5070 Mais ces produits-là, moi, j'ai vu des reportages qui disent que c'est ça, ça occasionne des cyanobactéries apparemment. Y a-t-il des études qui disent par rapport à ça la quantité de phosphate qui va être utilisée, que ça va occasionner au niveau environnemental quels problèmes?

5075 Parce qu'il y a des sérieux problèmes avec des algues bleues, des algues rouges, tous ces problèmes-là qui sont associés à une agriculture intensive.

Ça fait que je voulais savoir, si on continue comme ça, ça va donner combien de résultat d'algues vertes au bout de vingt-cinq (25) ans, ces produits-là. Y a-t-il des études pour ça?

5080 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc en général.

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5085 Oui, en général, oui, où ça s'en va, tous ces produits-là, puis qui va les acheter, puis comment ils vont être utilisés. À quelque part, ils vont se ramasser à quelque part dans l'environnement. Ça, on le sait, on en a vu.

5090 De toute façon, cette année, en passant, c'est l'année internationale des sols, c'est-à-dire qu'il faut faire attention un petit peu. C'est pour savoir où ça allait se ramasser, tous ces produits-là. On s'en doute un peu, mais y a-t-il des études qu'a faites le promoteur par rapport à ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

5095 OK. Est-ce que la production, ça va être nocif pour la santé et pour l'environnement?

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5100 La santé et l'environnement surtout, parce que la santé, j'en ai une autre après pour la Santé publique.

5105 Mais celle-là par rapport à l'environnement, parce que, bon, les algues bleues surtout qui m'inquiètent, les algues rouges. Je sais qu'on les voit pratiquement de la lune, ces affaires-là, c'est un sérieux problème qu'on a. En fait c'est pas vraiment au Québec, mais sur la planète, on fait tous partie de la même planète!

C'était pour savoir ça, où ça va aller, tout ça.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

5110 C'est une question qui peut être très large, c'est une question qui, bon, si on la prend seulement en relation avec le projet, il faudrait faire une analyse cycle de vie jusqu'à la commercialisation et à l'utilisation pour pouvoir identifier l'effet qui peut être associé à la production Arianne Phosphate.

5115 Maintenant, de façon globale, c'est une préoccupation, je pense que sur le site Internet du ministère, il y a beaucoup beaucoup d'informations sur l'effet du phosphore dans l'eau. Il y a des programmes de suivi de façon générale. Il y a beaucoup d'études.

5120 Je vous inviterais à aller consulter. Il y a un réseau qui a été mis en place justement sur la problématique des cyanobactéries de façon globale.

5125 Tout ce que je peux faire, là, c'est de vous inviter entre autres à consulter notre site Internet où on donne beaucoup d'informations sur le travail qui est fait. Et il n'y a pas seulement nous, mais d'autres personnes aussi y contribuent.

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5130 Merci. Ma deuxième question, c'était par rapport...

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Excusez-moi, je pourrais peut-être plus amener un élément d'information. Dans le projet d'Ariane Phosphate, nous ne transformons pas l'apatite. Nous ne faisons que l'isoler de la roche.

5135

Donc il n'y a aucune transformation chimique de l'apatite dans notre projet.

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5140

Ça, je comprends, mais je veux dire, après, ces produits-là, dans les évaluations que vous avez, vous dites que vous en avez une certaine quantité qui va servir pour l'agriculture, ça fait que c'est cette partie-là, moi, qui m'intéressait le plus.

Puis l'autre partie, c'était la partie alimentaire.

5145

Moi, ça m'intrigue un peu ce produit-là dans l'alimentation. Ça fait que je me demandais, ça sert à quoi, ça, dans l'alimentation? C'est tu un colorant, c'est quoi les apports nutritifs de ce produit-là? C'est tu bon pour la santé?

5150

Faut-il en consommer comme un bleuets ou c'est tu bon, faut-il en manger? Ça sert à quoi dans le coca-cola, c'est la recette secrète de Coke, ça?

C'est ça que je voulais savoir, en fait, le phosphate dans l'alimentation, on s'en sert pour quoi puis à quoi ça sert?

5155

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Je pense que monsieur David veut répondre.

5160

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Madame la Présidente, ce qu'on nous a indiqué, bon, on a rencontré des gens qui fournissaient les grands fabricants de cola, donc dans l'effet effervescent, c'était une des choses. Moi, je leur ai dit, du Sprite, ça en a aussi de l'effervescence, mais il n'y en a pas d'acide phosphorique.

5165

Donc c'est vraiment dans l'ingrédient de la fabrication des colas, donc on parle de Coke, Pepsi. Je pense que Dr Pepper en a aussi. Ils utilisent l'acide phosphorique et ce sont des grands consommateurs d'acide phosphorique.

5170

Et lorsqu'on regarde, je peux pas vous dire si ça fait partie de l'ingrédient miracle pour eux, je n'en bois pas de Coke!

5175

Concernant l'alimentation animale, on le retrouve dans les suppléments alimentaires.

Concernant le traitement des eaux, l'usine de traitement des eaux a des produits, des réactifs dans lesquels ils ont de l'acide phosphorique.

5180

Il y a la pâte à dents, c'est vrai, dans la pâte à dents il y a de l'acide, une certaine quantité d'acide phosphorique.

Je vous dirais que c'est les gros clients au niveau de l'alimentaire. C'est l'emploi qu'ils ont.

**PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

5185

Je pourrais peut-être compléter. Je pense que monsieur Tremblay avait des questions fondamentales aussi.

5190

Le phosphore se retrouve dans tous les aliments. Lorsque vous mangez des fruits, des légumes, de la viande, vous mangez du phosphore qui est un élément essentiel à la vie.

Vous ne pouvez pas respirer si vous n'avez pas dans votre alimentation du phosphore. Donc au niveau de la respiration cellulaire, c'est essentiel à la vie.

5195

Et il n'y a aucun substitut pour le phosphore.

5200

Ceci étant dit, lorsqu'on prend un fertilisant qui a servi à faire des plantes ou n'importe quoi, on a rentré ce phosphore-là d'origine minérale dans un cycle végétal, ce cycle-là, il faut faire des efforts pour qu'il reste dans ce cycle-là le plus possible, c'est-à-dire par compostage, etc., par utilisation des boues, etc.

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5205

Ça fait que c'est ça, mes inquiétudes, c'était ça. C'est plus la quantité qu'on utilise. Parce que moi, je suis producteur maraîcher aussi, puis j'en utilise pas de phosphore, comme vous dites. Je prends celui-là qui est naturel dans le sol, ça pousse très bien.

5210

Mais le problème qu'on a, c'est ça, c'est qu'il y a beaucoup trop d'utilisation, de ce que j'ai pu lire ou voir dans les trucs. C'est la surutilisation de ces produits-là.

Puis en sachant très bien, bien pratiquement quarante pour cent (40 %) de ce qui est produit est jeté, c'est-à-dire que quarante pour cent (40 %) de ce qui va être produit va servir à contaminer l'environnement et la santé. Je pense que coca-cola, je sais pas si c'est considéré comme un aliment, si oui, ce serait à savoir c'est bon pour quoi!

5215

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK. Juste pour conclure, monsieur Simard, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter là-dessus au niveau de la santé?

5220

**PAR M. DAVID SIMARD :**

Écoutez, je vous avouerais que j'ai appris ce soir que le phosphore pouvait être utilisé comme ça comme additif alimentaire. Évidemment, on savait que ça se retrouve dans tous les éléments, que c'est un besoin essentiel pour le bon fonctionnement cellulaire et donc la respiration cellulaire, comme monsieur l'a mentionné, c'est exact.

5225

Par contre, que c'était utilisé dans la pâte dentifrice ou dans le coca-cola, je connaissais pas la recette du coca-cola non plus!

5230

Et on ne recommande pas non plus en santé publique de consommer du coca en grande quantité!

**PAR M. MARC TREMBLAY :**

5235

Très bien, donc ça répond à ma question.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

5240

Merci beaucoup pour votre question. Merci monsieur Simard.

Alors sur ce, il est onze heures (11 h), nous avons décidé de terminer à onze heures (11 h).

5245

Les personnes qui sont sur la liste seront les premières appelées demain. Nous continuons à treize heures trente (13 h 30).

Merci et bonne soirée.

5250

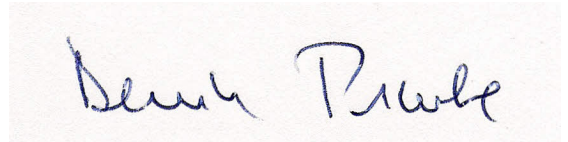


SÉANCE AJOURNÉE AU 30 AVRIL 2015 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5255

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

5260